

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS .. \$5.00
UNION POSTALE .. \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA .. \$1.00
ETATS-UNIS .. \$1.50
UNION POSTALE .. \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

L'EMPRUNT DE QUEBEC

"Solidarité impériale"

S'il fallait une démonstration supplémentaire de la pénurie financière du Canada, le gouvernement de la province se charge de la faire sous une forme très palpable. Il demande l'autorisation d'emprunter dix millions de dollars, peut-être quinze millions, au moment où le marché financier est le plus dur à la détente. Le gros de cet emprunt est destiné à couvrir les avances faites ou à faire aux municipalités pour l'amélioration des routes; une portion notable doit servir à payer la note fort élevée des constructeurs de la prison de Bordeaux; une autre tranche va combler le trou de \$700,000 pratiqué dans la caisse provinciale pour aider les nations en guerre: \$623,897.56 valant de fromage donné à l'Angleterre; \$37,096.46 au Comité de secours à la France; \$25,000 au fonds des Belges; \$5,000 à l'hôpital canadien à Paris.

Naturellement, tous ces emprunts devront être négociés sur le marché de Londres; et il faut y mettre le gros prix. Le ministre demande l'autorisation d'offrir jusqu'à 5% d'intérêt. Se rend-il compte de la posture grotesque qu'il se met, et toute la province avec lui, en motivant comme il le fait cette demande de crédit?

Pour mieux s'en rendre compte, on n'a qu'à peindre la situation par un apologue.

Baptiste, pauvre gueux, gîte en une tanière, sur un petit coin de l'une des nombreuses terres de John, seigneur fort opulent, riche à millions. Un jour, John part en guerre avec quelques-uns des seigneurs, ses voisins. Baptiste, pris de zèle, commande chez l'épicerie de son village une grosse provision de fromage et la fait porter chez le seigneur John, afin de l'aider à nourrir ses enfants pendant la guerre. John, dont les garde-manger regorgent de vivres et de douceurs de toutes sortes, accepte tout de même: il ne veut pas chagriner Baptiste; et puis, tout grand seigneur qu'il est, il est fort pratique, ce John. Ne sachant où loger le fromage de ce brave Baptiste, il le laisse traîner quelques semaines dans la cour du château; mais voyant qu'il commence à se gâter, il en fait une généreuse distribution à ses domestiques et à ses soldats: c'est autant d'épargné sur son budget.

Jusqu'à là, tout va bien. Mais l'épicerie qui a vendu le fromage à Baptiste réclame son dû. Baptiste, qui n'a pas le sou, ne sait trop où donner de la tête. Tout-à-coup, il a une inspiration. Il court chez son seigneur.

"Milord", lui dit-il fort humblement, "vous me voyez fort en peine. Vous savez, le beau, le bon, le gras fromage dont je vous ai fait cadeau, afin de vous prouver ma loyauté: eh! bien, je n'ai pas de quoi le payer. Voulez-vous me prêter ce qu'il faut?"

John, bon prince mais goguenard, hoche la tête. "Baptiste, tu es un métyer fort dévoué, mais imprévoyant et peu pratique. D'abord, tu sais, ton fromage, je n'en avais pas besoin. Un moment, il m'a même fort encombré. Tout de même, je suis venu à bout de l'utiliser. En retour de tes bonnes intentions, je veux à la fois te rendre le service que tu me demandes et te donner une bonne leçon d'économie domestique. De l'argent, j'en ai à foison; mes coffres débordent. Je prête à mes voisins sans intérêt. Je ne ferais pas cela avec toi: ce serait l'encourager dans ton mauvais penchant à l'imprévoyance et à la prodigalité. Tu vas me payer un bon intérêt, plus que tu n'as payé depuis vingt ans. Ça va t'apprendre la valeur de l'argent; — et, une autre fois, tu garderas ton fromage."

Ces derniers mots, le seigneur John les murmure *sotto voce*. Il ne veut pas faire de peine à Baptiste; et puis, on ne sait pas ce qui peut arriver. Il n'est pas prudent de trop déniaiser les bonnes gens.

Baptiste, tout fier, tout heureux, signe son billet, prend l'argent, paie l'épicerie et rentre dans sa chaumière, se jurant bien de ne jamais laisser un si bon maître manquer de fromage.

C'est pourtant cela, la "solidarité impériale"!

Un autre bon coup de matraque impériale, c'est celui qui signalait hier M. Georges Pelletier, Deux des organes les plus autorisés de la haute finance anglaise, l'*Economist* et l'*Investor's Review*, ne se gênent nullement pour signaler le danger et les inconvénients du relèvement des droits de douane proposé par le ministre fédéral. Ils y voient, c'est évident, un nouvel obstacle à l'activité du commerce inter-britannique. Ils signalent le danger d'accroître en ce moment le coût de la vie au Canada. L'*Investor's Review* ne se gêne pas pour dire qu'il eût mieux valu taxer des corporations puissantes comme la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont les actionnaires sont pourtant, pour la plupart, des Anglais du Royaume-Uni.

Voilà des observations qui risquent fort de déranger les calculs de ceux qui espéraient tout faire avaler aux bons gogos du Canada à la faveur de la "trêve des partis" et du "salut de l'Empire".

C'est qu'à Londres, on ne se paie pas de mots, tout ronflants soient-ils. On ne juge pas que le "salut de l'Empire" doive supprimer toute étude des problèmes économiques, on trouve même, avec infiniment de raison, que le "salut de l'Empire" exige que chacune des nations de l'Empire conserve son bon sens et administre son patrimoine avec vigilance et économie.

Quand donc les Canadiens apprendront-ils des maîtres de l'Empire, des maîtres de la finance du monde, la saine notion du devoir national: Charité bien ordonnée commence par soi-même?

Henri BOURASSA.

CHRONIQUE
ETRANGERE

GUERRE ET DIPLOMATIE.

Les alliés continuent à progresser lentement et méthodiquement en France et en Belgique. Les communications par l'action de l'artillerie sur différents points du front, notamment à Lombardzyce ou une grosse pièce allemande a été réduite au silence, et en Argonne où l'artillerie française a affirmé sa supériorité. Des éléments de troupes ont été enlevés aux Allemands à plusieurs endroits, et en Alsace les Français ont occupé la plus grande partie du village de Stessweier. Les Teutons continuent à bombarder Reims pour se débarrasser de leurs pertes.

Dans les Carpathes, Russes et Autrichiens se disputent avec des chances variables l'entrée de la Hongrie.

La guerre sous-marine

Tout en montrant qu'il y a une part de bluff dans la menace de l'Allemagne d'encercler la Grande-Bretagne par la Mer du Nord et le nord-ouest de l'Ecosse et de l'Irlande, au moyen de sous-marins, l'événement a prouvé que tout n'est pas imaginaire dans cette déclaration. Les Allemands ont démontré, par leurs récentes expéditions et en dépit des mesures prises par l'Angleterre, qu'ils pouvaient pénétrer dans les eaux qui séparent Belfast de

Manchester et de Liverpool, ce qui est une indication sérieuse.

Les règles officielles du blocus nous l'avons déjà dit — portent que, pour être obligatoire, il doit être effectif, c'est-à-dire maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi. On doute que les sous-marins dont dispose la flotte de Guillaume II permettent de résoudre ce problème. Cependant, des armées dont l'autorité n'est contestée par personne croient qu'ils peuvent faire beaucoup de mal.

Dans tous les cas, que le blocus soit effectif ou non, il est certain que les Allemands, sans souci du droit international dont ils font peu de cas, essaient de le pratiquer aussi largement que possible et de le rendre aussi meurtrier qu'il dépend d'eux. Ils ont des nids de sous-marins sur les points les moins éloignés des côtes anglaises et françaises; ils les rapprochent le plus qu'ils peuvent; ils se sont avancés plusieurs fois dans les environs des ports français et anglais de la Manche et se sont aventurés jusque dans les goulots de la mer d'Irlande; ces succès augmentent leur audace et les encouragent à aller plus loin.

En présence de ces résultats, les gouvernements alliés n'ont pas manqué de se concerter. M. Asquith vient de le déclarer aux Communes anglaises, et il a ajouté qu'il n'est pas encore prêt à annoncer les décisions prises ni à indiquer la portée des mesures proposées.

On conçoit qu'il ne suffit pas de menacer l'ennemi de représailles; il faut avoir un plan d'exécution. Un des caractères de la guerre par sous-

marins est que ce puissant instrument de destruction ne peut être combattu par un instrument de même nature. Il faut, pour le détruire, des navires de surface, et la première condition, naturellement, est de l'apercevoir. Les gouvernements de Londres et de Paris devront trouver les meilleurs moyens de faire échec à l'ennemi sur ce nouveau terrain — s'il est permis d'user de cette expression dans le cas présent. Le fait qu'ils n'y sont pas encore parvenus suffit à faire comprendre la gravité de la situation.

Les neutres

Quant aux neutres, et particulièrement aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et aux pays scandinaves, ils songent aussi à protéger leurs intérêts. Les représentants des pays scandinaves sont actuellement en conférence à Copenhague et ils annoncent leur intention d'agir séparément, leurs intérêts ne concordant pas avec ceux de la Hollande et des Etats-Unis.

Les Etats neutres sont les gardiens naturels des prescriptions du droit international en temps de guerre. Ils ne peuvent se désintéresser des actes des belligérants qui violent les règles établies. S'ils laissent impunément ressusciter la piraterie au détriment du droit des gens, ils seraient les premiers à en souffrir et les conséquences morales de leur faiblesse seraient désastreuses pour les progrès de la civilisation.

La Hollande a déjà protesté vigoureusement à Berlin contre le blocus sous-marin, et l'opinion publique chez elle s'élève au retard que l'Allemagne apporte à répondre à sa note diplomatique. Ce délai affiché par la puissance teutonne à l'égard du gouvernement des Pays-Bas, peut être jugé attentatoire à son honneur et à ses intérêts nationaux et déclencher l'intervention d'une armée de 300,000 hommes déjà sur le pied de guerre, ouvrant à l'invasion du territoire germanique une nouvelle route exempte des obstacles qui couvrent la ligne actuelle d'offensive des alliés.

La Norvège, déjà touchée par les premiers actes de piraterie de la marine allemande, est liée à la Suède et au Danemark par un récent accord. Voilà donc encore trois ennemis éventuels que l'Allemagne ne voit se lever contre elle. Cette situation fait voir suffisamment quelle influence peut exercer l'action diplomatique des pays neutres.

Uldéric TREMBLAY.

"DEFRAUDING
THE POOR"

Le *Toronto News* a perdu ses allures plutôt onctueuses d'autrefois. Il en est rendu à accuser d'extorsion d'argent sous de faux prétextes les directeurs de la campagne en faveur de la minorité ontarienne et à les menacer du Code pénal.

Et quelles seraient les fausses représentations qui risqueraient ainsi d'envoyer nos amis en prison? Le *News* (numéro du 18 février) en indique trois. On affirmerait faussement que les Canadiens-français de l'Ontario sont persécutés; que les Orangistes cherchent à étouffer la langue française et à détruire la foi catholique.

Les Orangistes eux-mêmes seront fort étonnés d'apprendre qu'on les accuse en les accusant de vouloir empêcher la propagande du français dans l'Ontario, et de combattre, de toutes leurs forces, l'influence catholique. Il ne se passe pas de semaine sans que leur journal officiel dénonce le Pape, la "hiérarchie" et l'école confessionnelle; et si ce n'est pas à vouloir détruire la foi catholique, qu'est-ce?

Quant à la "persécution" des Canadiens-français, nous demanderons simplement aux Anglais intelligents ce qu'ils penseraient si on leur déclarait, comme on l'a fait aux Canadiens-français de Windsor, que les règlements leur défendent d'enseigner leur langue dans une école soumise de leurs deniers et fréquentée par 85 pour cent d'enfants de leur race.

Les Prussiens d'Europe ont au moins le courage de leurs actes et de leur "Kultur".

Omer HEROUX.

LE 5e ANNIVERSAIRE
DU "DEVOIR"

LA BROCHURE-SOUVENIR

A peine mise en vente, la brochure-souvenir du cinquième anniversaire du *Devoir* a suscité d'abondantes demandes.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, elle est à la fois un joli souvenir et un magnifique instrument de propagande. Elle contient, avec le récit de la grande manifestation du 14 janvier et le programme du *Devoir*, le texte intégral des discours prononcés par MM. J.-N. Cabana, G.-N. Ducharme, Armand Lavergne, le Docteur J.-B. Prince et Henri Bourassa. Elle a plus de 80 pages, grand format.

25 sous l'exemplaire, \$2.50 la douzaine, plus les frais de port (trois sous l'exemplaire, vingt-cinq sous la douzaine).

LETTRE DE QUÉBEC

LE CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE

Québec, 22. — Bien que le ministère parle sérieusement d'ajourner cette semaine, peu de ses parlements se pressent de venir à la législature. L'assistance de ce jour ne diffère de celle des autres jours que par la présence de M. Perron, lequel, ordinairement, n'est pas toujours le premier venu. Ce soir, en tête à tête, apparemment, très intime et très intéressé avec le Premier Ministre, le député de Verchères crayonne sur le buvard de son pupitre des figures que les deux semblent comprendre plus que le commun des mortels. Tout l'intérêt de la législation se reporte maintenant au Conseil législatif où les projets sortis de l'Assemblée seront tamisés par les Conseillers.

Dans les couloirs, on parle de nouvelles taxes encore qui porteraient sur les agents d'assurances, les "slot machines" et d'autres choses. De combien sera la totalité des emprunts demandés par le gouvernement? Il y a toujours deux projets à l'ordre du jour: l'un augmentant le pouvoir d'emprunt pour la politique des bons chemins de 10 à 15 millions, et l'autre demandant dix millions additionnels.

Sir Lomer Gouin va régulariser la position de M. Godfroi Langlois qui est nommé en Boique sans autorisation de la Chambre. Le salaire de M. Langlois sera de \$6,000 et son budget de dépenses, de \$5,000 annuellement.

Voici le texte du projet de loi concernant la cléricature et les examens des étudiants en droit en service de guerre: L. Nonobstant les dispositions contraires des lois générales à cet égard, il est loisible au conseil général du Barreau de la province de Québec de faire des règlements concernant les étudiants en droit qui ont été déjà ou qui seront plus tard appelés en service actif à l'occasion de la présente guerre, sur les matières suivantes:

a. Prescrire, à son choix, que ces étudiants pourront ou devront être dispensés, lors de l'examen final pour l'admission à la pratique de la profession d'avocat, soit de tout ou de partie de l'examen écrit, soit d'une partie de l'examen oral qu'il intique;

b. Accepter, comme années effectives de cléricature, en tout ou en partie, l'année ou les années de service militaire, le temps consacré au service actif, lorsqu'un brevet de cléricature aura été passé dans le cours ordinaire de l'application des lois;

c. Dispenser, en tout ou en partie, ces étudiants du paiement des honoraires qu'ils seraient autrement tenus de verser pour être admis à l'examen du barreau ou à la pratique de la profession d'avocat;

d. Amender les règlements antérieurs au sujet des divers degrés en droit accordés par les universités ou collèges — le tout, après entente préalable avec les autorités compétentes de tels universités ou collèges — de façon que le nombre de cours ou d'examens soit moindre pour les étudiants que ceux requis pour les autres, d'après les règlements en vigueur.

Les deux heures de séance de l'après-midi ont passé en partie à discuter les conditions faites aux contribuables des villes et paroisses de Nicolet pour la reconstruction du pont sur la rivière Nicolet.

Personne ne contredit l'a propos de la reconstruction de ce pont; mais l'opposition trouve que le gouvernement donne un très mauvais exemple en faisant table rase de toutes les conditions de la loi générale.

Le pont devra coûter \$95,000. De cette somme, le gouvernement paiera \$60,000 en trois versements annuels. Les deux municipalités intéressées devront payer la différence, soit dix-sept à dix-huit mille piastres chacune. Or la loi autorisant la construction du pont et la subvention qu'elle dispense les municipalités de faire le moindre règlement à ce sujet et de soumettre la chose à la décision des contribuables. De même quant à l'entretien du pont. Si les municipalités chargées de l'entretien ne s'entendent pas, ce sera l'ingénieur du ministère des Travaux publics qui tranchera la difficulté.

M. Trahan, député du comté insulaire, prétend que les municipalités sont d'accord, que le pont est non seulement nécessaire mais urgent et

qu'il s'agit simplement de leur faciliter la tâche. A quoi l'opposition réplique que les dispositions un peu prudentes de la loi générale ont été faites précisément pour des cas semblables et, deuxièmement, que la loi spéciale que l'on fait pour Nicolet fauche largement l'autonomie des municipalités et la liberté des contribuables.

M. Cousineau présente un amendement dans ce sens, demandant que le bill soit modifié de façon à respecter la liberté des municipalités et des contribuables; mais son amendement est rejeté par 27 à 7.

Ce soir, on s'occupe des amendements à la loi d'hygiène demandés par le conseil d'hygiène. Nous en avons dit un mot l'autre jour. Le conseil d'hygiène s'aristocratise: il s'appellera désormais le conseil supérieur d'hygiène. Et naturellement, il demande des pouvoirs plus considérables, si considérables que quelques-uns les trouvent exagérés. On répond qu'il faut être sévère pour arriver à un résultat appréciable. On obligera, par exemple, les propriétaires de chantiers à avoir des médecins compétents. M. Tellier se demande si cela n'est pas un peu trop excessif. M. Grégoire, de Frontenac, prétend que les épidémies qui régnent dans les centres situés près des forêts sont dues en grande partie à la contagion semée par les hommes de chantier. Un peu par malice, probablement, M. Francoeur demande l'opinion du Dr Gadoury, député de Berthier, qui n'a pas encore dit mot en chambre. Simplement et tranquillement, le député de Berthier se lève et exprime son opinion avec une clarté remarquable. Pour faire un bon loi d'hygiène, dit-il, il faudrait une étude préalable en pays étrangers, surtout en Europe, où l'hygiène est plus avancée qu'ici. Les nombreux amendements que l'on fait chaque année ne forment pas un tout compact et répondant aux besoins et aux conditions de la province. Québec est la province dont la mortalité est la plus élevée.

Il y a plusieurs causes à cela. Le Dr Gadoury en voit une dans la fatigue du bois. Ce n'est pas le moyen de régler cette question, dit-il. Et d'une façon générale, M. Cousineau n'est pas enthousiaste de l'œuvre du Conseil d'hygiène; en pratique, elle est presque nulle. En dépit de tout ce que l'on dit dans des discours sonores, les résultats sont très minces. Il ne se passe pas d'années que plusieurs de nos institutions d'enseignement ne soient obligées de fermer leurs portes à cause de maladies épidémiques.

Cette critique énerve le premier ministre, qui coupe le pas à son secrétaire provincial, et répond vivement que le chef de l'opposition exagère; que la loi d'hygiène de la province de Québec, au dire de juges compétents, est une loi modèle; que les membres du Conseil d'hygiène sont des hommes compétents et qu'il n'y a pas besoin de commission pour savoir s'il est propos de renvoyer les municipalités sur les conditions de leur prise d'eau.

A la suite de la discussion, l'on apprend qu'un district hygienique comprend en moyenne 130 municipalités. Quelques-uns doutent qu'un seul médecin puisse surveiller efficacement un territoire aussi étendu. Le Dr Gadoury se plaint de l'inspecteur de son district qui procède d'une étrange façon, dit-il. En une seule paroisse, son inspection a coûté \$2,000, pour quelques cas de variole, tandis qu'ailleurs, sur simple rue, il s'est présenté chez des familles absolument indemnes de toutes maladies contagieuses.

Le projet de loi est finalement adopté par un vote de 32 à 8.

Jean DUMONT.

LE CANADA PENDANT LA GUERRE

Le ministre de la milice vient de donner de nouveaux détails quant à l'équipement de nos troupes du premier corps expéditionnaire, aux Communes, hier après-midi. Il y a été aussi question du fameux ordre "Shoot to kill", donné par le général Hughes.

Dépenses militaires

Le général Hughes informe la Chambre qu'il a fallu acheter 62,363 rasoirs pour nos soldats, à un prix variant de \$4.85 à \$9 la douzaine. Il n'a pas dit si ces rasoirs sont de fabrication allemande; mais c'est la rumeur qui a cours dans tous les cercles militaires. Le général affirme aussi que le ministère ne sait pas de quelle manière on a disposé des magasins militaires, au camp de Valcartier, l'em-

barquement du premier corps expéditionnaire une fois terminé. Cette ignorance est pour le moins étonnante, car il est resté à Valcartier, après le départ des troupes, des magasins militaires assez considérables, au sujet desquels toutes sortes de nouvelles ont eu cours.

On se rappelle que des correspondances au *Globe* et à d'autres journaux canadiens ont affirmé que le War Office a mis au rancart les camions, des harnais et même des armes canadiennes. M. Borden et le général Hughes disent n'avoir encore aucune connaissance de ces faits, sauf quant aux carabines Ross distribuées à la cavalerie canadienne; le War Office les aurait remplacées par une arme plus courte et plus maniable. Si le War Office a remplacé par une arme d'ordonnance anglaise la carabine Ross distribuée aux hommes du régiment Princess Patricia, c'est que ce régiment a été incorporé avec

(Suite à la dernière page.)

LETTRE D'OTTAWA

DE TOUT UN PEU

Ottawa, 22 février.

Il y a longtemps, semble-t-il, que nous n'avons pas sauvé l'Empire! Depuis plus d'une semaine, en effet, la Chambre écoute des députés monotones raconter avec une incroyable liberté d'esprit les grandes petites affaires de leurs vagues et lointains comités. L'un d'eux, M. Carvell, a prononcé dans la même journée cinq discours de suite, basés sur autant de procès d'intérêt local dont il est l'avocat. Naturellement, ses puissants clients ont tous les droits de leur côté, et le gouvernement provincial en question a tous les torts. Généralement, un ou deux autres députés de la même région mettaient la main à la pâte, et le temps passait, passait, jusqu'à ce que le président, se levant dans sa robe noire, dit: "Being six o'clock..." lors même qu'il manquait encore un petit quart d'heure.

En un mot, la Chambre temporelle, elle, bat la semelle, elle fait le "pas de l'oeil" célèbre des soldats teutons, si l'on nous pardonne cette comparaison hardie; et l'agissait d'attendre que les financiers de l'opposition fussent prêts à prouver par deux et deux que M. White ne connaît pas son affaire, et que son budget va ruiner le pays sans rien sauver du tout. Il paraît que la chose va se faire à partir de mardi; les chiffres sont alignés, les raisonnements sont bien fournis, les preuves sont là, toute l'artillerie de gauche va se mettre en branle et nous convaincre que le ministre des Finances s'est mis un doigt dans l'oeil, au lieu de mettre judicieusement, comme il le voulait, la main à notre bourse. On verra, et on paiera, c'est même la seule chose qui soit certaine, en tout cela.

L'île du Prince Edouard

Il y aura en effet deux semaines jeudi que M. White a prononcé ses célèbres discours du budget; et l'on n'en a plus entendu parler depuis. Ça été "journée des députés" tous les jours, depuis ce temps-là; les plus vieilles questions, telles la peine de mort et la représentation de l'île du Prince-Edouard, ont été ressassées et ressassées. Celles dernières ont été revues, en effet, et après midi, et six heures sonnant l'on va renvoyer aux calendes athéniennes. M. Hughes, du comté de King, a commencé ce débat devenu traditionnel et qui recommence, dit-on, tous les ans.

L'intéressante petite province du Golfe voudrait avoir six députés aux Communes, et n'en a que quatre. Comme le rappelait succintement M. Laurier, à l'époque de la Confédération, l'île tenait mordicus à son chiffre de six représentants, et refusa de se joindre aux autres provinces tant qu'on n'eût pas fait droit à sa demande. Il fallut donc céder, et les six députés prirent d'eux-mêmes leur siège au Parlement fédératif; mais la clause insérée dans l'acte de la Confédération n'établissait pas que ce nombre de représentants serait maintenu si le chiffre de la population de l'île. C'est ce qui arriva pourtant bientôt, surtout lorsque les provinces de l'Ouest, les "jeunes géants" de l'Ouest, comme les appelle M. Laurier, commencèrent de se peupler dans un certain mesure, aux dépens des autres parties du Canada, et spécialement de la Nouvelle-Ecosse, et de l'île du Prince-Edouard. "Elle voit pourquoi votre fille est muette..."

La jolie province-jardin n'a plus que quatre représentants en Chambre, et proteste avec persévérance contre cette diminution d'influence. Il est évident que cette partie du pays qu'on pourrait appeler "la petite sœur", dans la famille canadienne, est de mauvaise humeur, et s'ennuie dans sa petite chaise. M. Chamberlain s'en est déclaré chagrin: "Comme mon très honorable ami le premier-ministre, dit-il, je serais désolé que cette province, ou toute autre province se crût négligée ou maltraitée; l'état de choses dont on se plaint aujourd'hui s'est produit de façon tout-à-fait fortuite, et n'avait été prévu par aucun des Pères de la Confédération. On ne peut pas prévoir le développement inattendu que prendraient les grands Territoires du Nord-Ouest, alors à peu près inhabités". M. Laurier ajoute que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse sont dans le même cas, ce qui ne semble guère consoler M. Hughes, dont le bill, pour toutes ces bonnes raisons, est rejeté sur division.

L'affaire Notter

M. Laurier se lève de nouveau, quelques instants après. Le chef libéral n'était pas venu à la Chambre jeudi et vendredi dernier, et la rumeur voulait qu'il souffrait d'une névralgie. Il paraît en bonne santé, aujourd'hui, mais sa voix est un peu couverte, et il s'excuse de ne pas venir sur le cas de deux jeunes Américains qui faisaient, il y a quelques semaines, la chasse en temps prohibé dans les eaux canadiennes, et que des gardes-chasse trop zélés pourchassèrent à coups de carabine, au point que l'un fut tué "sans défense", comme dirait M. LaFontaine, et que l'autre est encore à l'hôpital. M. Laurier a été informé que le gouvernement a pris toutes les mesures possibles pour pallier l'acte inconséquent et barbare de ses deux fonctionnaires, et il l'en approuve. Mais ce cas n'est pas unique, continue M. Laurier qui rappelle le souve-

nir du réserviste français Notter, bêtement abattu rue Craig, à Montréal, par une sentinelle. "Ce cas ressemble beaucoup à l'autre, dit M. Laurier; Notter n'était nullement en contravention avec les lois du pays; il cheminait paisiblement dans une rue de Montréal, et c'est pour n'avoir pas su l'anglais qu'il n'a pas obtenu immédiatement l'ordre du soldat lib commandant de circuler. Il semble bien, continue M. Laurier, que cette sentinelle était sous l'impression directe des ordres pour le moins extraordinaires du ministre de la Milice, qui avait donné à tous les soldats du Dominion un ordre général de "Shoot to kill" qui n'a pas été sans causer des malheurs. Je suis informé, dit M. Laurier, que dans le cas des jeunes Américains du Lac Érié, le gouvernement a accordé une somme de dix mille dollars de dédommagement à la famille de la victime; il me semble que la famille du soldat Notter a les mêmes droits à l'aide du gouvernement."

M. Borden a acquiescé à cette suggestion, tout en faisant remarquer que la famille du malheureux Notter a intenté un procès au soldat concerné, et que le gouvernement ne peut intervenir avant la fin de ce procès. M. Borden ne s'est guère fatigué à défendre la conduite "donc-que-lesque" de son ministre de la Milice, bien qu'il ait rappelé en deux mots qu'il avait amené des débris de la guerre, tout le monde était plus ou moins excité. Profonde vérité en ce qui concerne M. Sam Hughes, qui n'a pas encore fini, du reste, de s'habituer à ses épaulettes.

Le vote des soldats

À la reprise de huit heures, une question de M. Frapp a déclenché tout un petit débat non dépourvu d'intérêt. M. Frapp veut que les soldats du contingent puissent prendre part aux prochaines élections, en envoyant leur bulletin de vote par la poste. M. Rogers s'est déclaré favorable à cette innovation. "Il est bien vrai, dit-il en s'exprimant avec précaution, qu'il n'est aucunement question d'en appeler prochainement au peuple canadien; mais nous vivons à une époque où les plus grands changements peuvent se produire du jour au lendemain, et il ne serait pas juste de priver nos vaillants soldats de leurs droits d'électeurs; au surplus, ajouta M. Rogers en voyant entrer M. Borden, je suis heureux de laisser la parole à mon chef sur cette question importante."

M. Borden, qui n'avait pas entendu le commencement du débat, en profita pour prendre la tangente et proposer que la question nouvelle de faire voter les soldats fût renvoyée à un comité, qui fut choisi séance tenante et dont feront partie MM. Northrup, McLean (Halifax) Murphy, Carvell, Robidoux, Doherty et Frapp.

A ce moment, le feuilleton étant épuisé pour diverses causes, on voit un flottement se produire parmi la députation; on n'a plus rien à faire et il faudrait que la Chambre se forme en comité plénier; déjà les regards se tournent vers l'Orateur, qui devrait descendre du trône, et vers M. Sévigny, qui devrait remplacer le greffier, au bout allongé de la table. Il faudrait que la chose fût proposée en due forme, mais discussion ou indiscision, personne ne se lève et comme on a fait signe à M. Sévigny, il s'approche et prend son siège pendant que le sergent d'armes enlève la masse. Alors, le président, M. Sproule, qui feuillettait, debout, des documents, s'aperçoit de sa distraction et fait remarquer à la Chambre qu'elle n'a pas rempli les formalités nécessaires. M. Sévigny se retire, le sergent d'armes remet en place la "masse" emblématique, et la Chambre se reforme en séance, après un comité qui a duré deux secondes. Mais le président annonce qu'il est "proposé par" et "secondé par" que la Chambre se forme en comité plénier; le sergent d'armes qui avait gardé ses deux mains sur la masse, la fait disparaître à nouveau sous la table, et M. Sévigny subit, comme dirait M. Doherty, une "resuscitation". Beautés de la procédure parlementaire! On frémit en songeant à tout ce qui aurait pu arriver à "nos armées" si M. Sproule ne s'était pas aperçu en temps que la Chambre siégeait de travers.

"Et voilà la journée terminée", comme dit la chanson. Elle a commencé dans une atmosphère imprégnée d'effluves québécois; on ne parlait ce matin, en effet, dans les couloirs, que de la venue prochaine de M. Gouin au parlement fédéral; les représentants des journaux anglais s'en sont intéressés tout l'avant-midi, et soyez assurés que toutes les feuilles du pays vont retentir demain de cette supposition. Que la nouvelle soit vraie ou non, il est bien certain que cette allusion à la possibilité d'un successeur de langue française à M. Laurier va soulever un concert harmonieux de "No more french domination" à travers les feuilles sectaires.

De quoi demain sera-t-il fait? "Comité des bottes" d'abord, mardi matin, puis discours de M. McLean, d'Halifax, l'après-midi, sur le budget. Les machines à écrire et le télégraphe vont faire du feu mardi soir! Pourvu que le maire de Brockville ne prenne pas ces lueurs pour celles de Zeppelins!

Ernest BILODEAU.

CHOSSES MUNICIPALES

LE MAIRE PRÊT A DEMISSIONNER

Si la majorité des échevins veulent renoncer à leur siège afin de permettre au peuple de se prononcer sur le maintien du bureau des commissaires, M. Martin donne sa parole qu'il fera comme eux. — Le vent change à Québec. — Les salaires de l'échelle raisonnable

Le "Devoir" reproduisait, hier, les paroles prononcées par le maire devant la délégation des contribuables de la Longue-Pointe, à la séance du bureau des commissaires, le matin. On se rappelle qu'entre autres choses, le maire annonçait l'intention de démissionner pour faire un "test case", au cas où le bureau des commissaires refuserait de voter l'argent nécessaire au référendum. Il n'y a pas longtemps, encore, M. le maire proposait de faire une souscription publique pour défrayer cette consultation populaire et d'y verser lui-même mille dollars de sa poche, mais il semble avoir abandonné ce moyen. Quoiqu'il en soit, comme il le répétait à la séance de l'après-midi les paroles qu'il avait prononcées le matin, et qu'il ajoutait que, sans savoir si cela était vrai, il trouvait qu'il était en effet du devoir de la majorité du conseil de démissionner afin de permettre au peuple de juger, cette déclaration fut accueillie comme une douche d'eau froide, bien que M. le maire ait pourtant ajouté qu'il suivrait en cela la majorité du conseil. Il avait commencé par dire qu'il "pensait bien qu'il suivrait la majorité du conseil", M. Ménard finit par l'engager à fond, puis il déclara tout net que si quelqu'un devait démissionner c'était non pas un échevin, mais le bureau des commissaires, le maire et les deux commissaires, qu'il n'est pas besoin de nommer, qui ont inscrit en tête de leur programme le référendum sur l'abolition du bureau des commissaires.

Ceux-là, pour être logiques avec eux-mêmes, doivent s'écarter, puisqu'ils manquent à leurs plus anciens engagements et qu'ils trompent ceux qui les ont élus.

LE DEBAT

Cette longue discussion suivie de déclarations catégoriques faisait suite à un non moins long débat sur les questions ouvrières provoqué par M. l'échevin Dubéau.

Au début de la séance, le conseil vota sans difficulté plusieurs rapports du bureau des commissaires, à savoir : \$50,000 pour les pauvres, \$23,000 pour réparer le matériel roulant de la voirie ; \$8,214 pour les expropriations annuelles. Cela ne va plus quand arrive le rapport recommandant de voter \$400 pour l'achat d'un coffre-fort à être affecté à l'usage de l'Assistance Municipale. M. Lapointe s'insurge contre le procédé, toujours le même, dit-il. On a commencé par demander \$300 pour que le montant paraisse moins gros, on demandait maintenant \$400, le plus, c'est ridicule et malgré les protestations de M. Ainey, il propose, appuyé par M. l'échevin Giroux, le rejet de ce rapport et le conseil y souscrit.

"NEXT MEETING"

Un autre rapport du bureau des commissaires demandait d'amender la loi relativement aux expropriations de la rue Sainte-Catherine en prolongeant avec intérêt de cinq pour cent le délai des propriétaires intéressés pour payer le coût de ces expropriations. M. Maynard demandait le renvoi à huitaine de ce rapport prétendant qu'on a eu assez d'amendements à Québec.

Le dernier rapport recommandant l'achat de la propriété de MM. L. et H. Page pour l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges, est référé à une commission spéciale pour étude.

Au chapitre des interpellations, M. l'échevin Létourneau demande au bureau des commissaires de s'enquérir auprès des avocats de la ville pourquoi il n'a rien été fait pour l'élevation des voies du Grand-Tronc en dépit de la résolution du conseil, en date du 20 mars 1914. M. Narcisse Lapointe demande pourquoi la même compagnie a supprimé le poste de gardien à la traversée de l'avenue Atwater, excessivement fréquentée et dangereuse.

LA VILLE ET LES UNIONS

Suit une autre interpellation de M. le docteur Dubéau, laquelle provoque un long débat.

Celui-ci demande au Bureau des Commissaires s'il est nécessaire de faire partie des unions internationales pour travailler sur les chantiers de la ville. En réponse, M. Ainey dit qu'il ne le croit pas. M. L. A. Lapointe se lève alors et cite le cas d'un M. Joseph Demet qui a été employé un jour à la construction de la bibliothèque municipale et a été ensuite renvoyé, parce qu'il ne faisait pas partie d'une certaine union. Cet homme, dit M. Lapointe, avait cessé de payer ses contributions à l'union, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, et on l'a renvoyé bien qu'il eût fait, bien que sa femme et ses enfants eussent fait. "Je reconnais les unions ouvrières", s'écrie M. Lapointe, mais devant la nécessité, tous les ouvriers sont égaux, qu'ils fassent partie de l'union ou non."

M. Larivière cite en outre le cas de deux ouvriers de son quartier qui ont été suspendus parce qu'ils ne faisaient pas partie des unions ouvrières. On leur a dit d'entrer dans l'union afin d'obtenir un salaire plus considérable. Et voilà comme quoi, avec les unions, on fait payer des salaires exorbitants



Nous n'hésitons pas à recommander la poudre à pâte Magic, comme la meilleure, la plus pure et la plus saine qu'il soit possible de produire.

NE CONTIENT PAS D'ALUN.

Tous les ingrédients sont imprimés clairement sur l'étiquette.

MAGIC BAKING POWDER

EWING LIT CO. LTD.
TORONTO, ONT.
WINNIPEG - MONTREAL

AU CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil Législatif, à sa séance d'hier soir, après avoir entendu les explications données par l'hon. M. Pérodeau, le bill Taschereau pour l'abolition des barrières de péage sur le chemin de Lachine, dans les municipalités de Saint-Pierre et de Mont-Royal-Ouest.

L'honorable M. Pérodeau a énuméré les chemins à barrières et des ponts de péage abolis depuis la loi passée en 1909, alors qu'une commission fut nommée pour rechercher les moyens équitables de faire disparaître ces anciennes institutions. Du 1er juillet 1913 au 1er juillet 1914, le gouvernement provincial a aboli les péages sur neuf chemins ou ponts, au coût de \$36,000.

La Chambre Haute a apporté une modification intéressante au bill amendement la loi électorale de Québec, qui a été longuement expliquée par l'hon. M. Pérodeau. On sait que ce bill a pour effet de faire disparaître certaines anomalies de l'ancienne loi. Entre autres choses, l'ancienne loi disait que, pour voter, il fallait "un revenu mensuel d'au moins \$10", ce qui signifie "revenu d'au moins \$10 se retirant tous les mois". Le bill actuel y substitue les mots "revenu d'au moins dix piastres par mois en moyenne".

Les amendements que la Chambre Haute a faits à ce bill sont les suivants : Il est décrété que les sauvages qui sont domiciliés dans une réserve affectée pour les sauvages, que cette réserve se trouve dans les limites d'une municipalité ou non, n'ont pas droit de vote. On ajoute à cela "les individus de sang sauvage".

De plus, on ajoute l'article suivant après l'article 339 des statuts révisés : "Avant de recevoir son bulletin de vote, toute personne qui se présente pour voter doit, si elle est requise par l'officier-rapporteur, par le président du bureau de vote, par l'un des candidats ou l'un de leurs agents, prêter le serment ou l'affirmation qui suit :

"Vous jurez (ou affirmez) de répondre la vérité et de ne pas faire de fausses déclarations, ni de voter pour une autre personne que celle pour laquelle vous êtes autorisé à voter."

1. — Avez-vous du sang sauvage ?

2. — Êtes-vous domicilié dans une réserve affectée pour les sauvages ou pour quelque bande de sauvages ou possédée en fiducie pour eux ?

Il ne doit pas être donné de bulletin de vote à une personne qui a refusé de prêter le serment ou l'affirmation ci-dessus, ou qui, l'ayant prêté, a répondu affirmativement aux deux questions que contient ce serment ou affirmation.

Le Conseil a consenti à concourir dans les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill Pérodeau amendement le code civil relativement aux successions, sans que la province insiste pour faire modifier l'amendement Pérodeau et cela pour les raisons que nous avons déjà données.

Le bill Taschereau, relatif aux compagnies des chemins à barrières de péage, a fait son entrée au Conseil Législatif où il a subi sa première lecture, ainsi que le bill Perron relatif aux rôles d'évaluation et le bill Francoeur amendement la loi des licences.

Les bills privés suivants ont subi leur seconde lecture : C. F. Olivier : cité de Hull ; "North Shore Power Co."

Les bills privés suivants ont subi leur première et seconde lectures : ville de Saint-Hyacinthe ; ville d'Outremont ; annexe de Saint-Jean ; paroisse de Saint-Michel-Archange.

LES FINANCES

M. l'échevin Boyd, appuyé par M. L. A. Lapointe a fait ensuite adopter la résolution suivante qui est un signe des inquiétudes des éléments bien pensants du conseil envers les finances de la ville. Les réponses sont excessivement intéressantes, encore qu'elles puissent apporter d'heureuses surprises.

"Attendu qu'il est nécessaire que ce conseil sache exactement dans quelle position financière la ville se trouve actuellement et dans quelle position elle peut se trouver d'ici la fin de cette année, et ce afin de prendre des mesures pour faire face à la situation. Qu'il soit

"Résolu : De demander à certains chefs de service de donner au conseil, d'ici huit jours, les renseignements suivants, savoir :

1. — Quel est le montant approximatif que la Cité aura à sa disposition cette année, provenant des surplus des exercices antérieurs ?

2. — Quel est le montant des crédits d'une absolue nécessité qui n'ont pas été votés dans le budget pour l'année 1915, mais qui doivent être pris à même les crédits supplémentaires du mois de mai ?

3. — Les crédits votés dans le budget de 1915 et ceux qui doivent être votés à même le budget supplémentaire seront-ils suffisants pour rencontrer les obligations de la Cité ainsi que les besoins des différents services, et peut-on raisonnablement affirmer qu'il n'y aura pas de déficit à la fin de l'année ?

4. — Quel est l'emploi fait de huit mille piastres votées pour contingent ?

Au Trésorier de la Cité

1. — La perception des taxes se fait-elle normalement ?

2. — Quel est le montant de taxes, générales et spéciales, que la Cité ne pourra probablement pas percevoir cette année à cause de la crise financière ?

3. — Quel est le montant de taxes que la Cité va probablement perdre complètement cette année ?

Au président du bureau des estimateurs

1. — La Cité doit-elle s'attendre à ce que les prochains rôles d'évaluation, de contributions foncières, ainsi que les rôles de perception de taxes subissent une augmentation ou une diminution ?

2. — Dans l'opinion du Bureau des estimateurs, s'il y a une diminution, quel peut être le chiffre approximatif de cette diminution ?

CONCERT AU BENEFICE DE L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

C'est samedi, 13 mars, qu'aura lieu le concert de l'Union Nationale Française dont il était question dans nos colonnes samedi dernier.

Le Monument National qui a déjà vu réussir un si grand nombre de concerts de cette société de bienfaisance a été réservé le nouveau pour la plus grande satisfaction d'un public qui aime à se retrouver dans une salle dont l'aspect et l'agencement lui sont d'autant plus familiers qu'ils se prêtent à merveille à ce genre de réunions artistiques et récréatives.

Comme les années précédentes, la fête sera sous le haut patronage de M. le conseil général de France.

Le programme, qui promet d'être d'un intérêt exceptionnel, comprendra du chant choral mixte et autre, par les chanteurs réputés que dirige M. A. Plamondon, lui-même chanteur et professeur bien connu. Il y aura en outre de la musique instrumentale et on entendra à cette occasion d'excellents artistes et quelques oeuvres absolument nouvelles que la Choroale Plamondon a mises à son répertoire.

Les recettes entières du concert iront aux oeuvres de bienfaisance de l'Union Nationale Française, et dont les besoins sont particulièrement grands cette année.

Les billets seront en vente dès ce soir à la maison Archambault et à l'organisation des concerts Plamondon, d'avance, un très grand nombre en a été retenu par les donateurs et amis de l'oeuvre de l'Union Nationale Française qui savent, par expérience, à quelle fête artistique ils sont conviés.

PETIT CARNET

A LAVAL

Ce soir, à 8.30 heures, dans la salle de la Bibliothèque, M. le professeur Monod continuera son cours, sur la législation commerciale, (chaire Forget).

Il traitera des lettres de change ; obligations des parties ; libération ; essais pécuniaires, etc.

L'entrée à ces cours est toujours gratuite.

UN CORPS MEDICAL CANADIEN-FRANCAIS

Il y a déjà quelque temps, les journaux annonçaient la formation d'un corps médical canadien-français parmi les étudiants de l'Université Laval. Les autorités de l'Université seraient très bien disposées envers tout projet de ce genre et le ministère de la Milice serait très heureux, paraît-il, de pourvoir à toutes les dépenses qu'une telle entreprise entraînerait et il s'engagerait de plus à offrir une certaine compensation pour le retard que les universitaires subiraient dans leurs études en s'engageant dans ce corps médical.

Environ 150 étudiants s'étaient rendus, hier soir, au manège de la rue Craig, où le chirurgien-major Roy leur parla de cette entreprise ; quelques étudiants auraient déjà donné leurs noms à l'officier recruteur.

La même offre sera faite aux étudiants de l'Université Laval de Québec qui pourront s'enrôler dans le même corps que les étudiants de Montréal.

CONDOLÉANCES

La faculté de pharmacie Laval offre à M. Lucien Girard, E.E.P., ses plus sincères condoléances à l'occasion de la mort de son père.

Le Secrétaire.

Les "blessés" de l'Ontario

DEVANT LES TRIBUNAUX

LA CAUSE DES ECOLES BILINGUES EST DEVANT LA COUR D'APPEL D'ONTARIO. — LE CONSEIL PRIVE ENSUITE.

L'un des fondateurs de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario et un apôtre dévoué du bilinguisme, de passage à l'Union Catholique de Montréal, dimanche, déclarait que les Franco-ontariens résisteront jusqu'au bout contre l'illégalité du régime 17.

Et c'est à cette lutte générale, à la résistance légale déterminée surtout, que serviront les ressources pécuniaires recueillies par la campagne de souscription de l'A. C. J. C.

Il sera peut-être intéressant de dire qu'en est rendue actuellement la cause de la langue française devant les tribunaux. L'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario a porté sa cause devant la cour d'Appel d'Ontario, et cinq juges de la cour Supérieure seront appelés à rendre jugement sur la décision récente du juge Lennox défavorable à la cause du bilinguisme dans l'école ontarienne.

Un des chefs du mouvement franco-ontarien déclarait ces jours derniers à un journaliste qu'au cas d'un nouveau jugement défavorable de la part de la cour d'Appel ontarienne la cause de l'Association d'Education sera immédiatement portée devant le Conseil Privé, en Angleterre.

On est décidé de mener les choses rondement là-bas. Entre temps, le fait venir en aide aux écoles pauvres auxquel les le gouvernement a refusé l'octroi ordinaire du département de l'Instruction Publique.

On attendait l'assaut final, il faut des munitions abondantes. C'est un emprunt de munitions que demandent nos frères ontariens. Nos prêts donnés généreusement retombent plus tard sur nous sous forme d'une influence française plus répandue et plus consolidée.

Il faut sauver la Langue !

La cueillette des munitions de la région montcalaise se fait par M. Emile Girard, trésorier-général de l'A. C. J. C., 160 rue S.-Jacques, Montréal, à l'ordre duquel doivent se faire les contributions.

LE COMITE CENTRAL.

M. BLONDIN BANQUETTE

M. Blondin, ministre du Revenu de l'Intérieur, était, hier midi, l'hôte de l'Association Libérale-conservatrice à un dîner donné dans le local de l'Association, rue Notre-Dame.

M. Blondin a parlé en français puis en anglais. Il a dit que Montréal devrait avoir plus de députés aux Communes.

NECTAROL GUERIT EN Quelques Heures



Toutes les affections des voies respiratoires et la CONSUMPTION à sa 1ère période. Magnifiques primes pour les bouteilles vides.

HERVEY CHEMICAL CO., Saint-Casimir, Canada

MAILLOUX FRERES, Distributeurs, Montréal

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BÉDARD
Expert-Comptable et Auditeur
Système de comptabilité. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47.
55 Saint-François-Xavier, Montréal.

CHARLES HURTUBISE FINANCIER

Argent à prêter ; achat de débiteurs, de propriétés, de biens de prix de ventes.
99 rue St-Jacques. Tél. Main 3034.

ASSURANCES HORACE J. LABRECQUE

Ch. 623 EDIFICE TRANSPORTATION

P.-A. LACROIX, arpenteur géomètre, ingénieur civil. Chambre 925, Power Bldg., rue Craig, Montréal. Tél. Bureau : Main 7305 ; résidence : Saint-Louis 2707.

DOMINION COAL COMPANY

DOMINION et SPRINGHILL
BUREAU GENERAL DES VENTES
12 Rue Saint-Jacques, Montréal

HOTELS

Hôtel Riendeau Limitée
WILF. GERVAS, Prés. Trés.
P. A. SAMSON, Sec. Adm.
Le Rendez-vous des Canadiens-Français
55-65 Place Jacques-Cartier, Montréal.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES JARDINIER

On demande un jardinier habitant dans le quartier Mont-Royal (Côte des Neiges), pour cultiver un terrain situé dans son quartier, d'une superficie de 125,000 pieds carrés. S'adresser par lettre à J. N. C., Boite Postale 750, Montréal.

DEMANDE

Professeur pour enseigner français et latin à domicile à jeune garçon. Réponse, boîte postale 2886.

EMPLOI DEMANDE

ORGANISTE de 8 années d'expérience demande position. Pour information, s'adresser par lettre à Casier 43 "Le Devoir".

À LOUER

A LOUER
Manufacture et entrepôt. Grande manufacture, 3 étages, pouvant être utilisée comme entrepôt, située en arrière de 684 Parc Lafontaine. Pour renseignements, s'adresser 1445 Pineau, S.-Louis 4108.

A LOUER
Saint-Denis, 785. — Un magnifique flat, 8 appartements, lumière électrique, en parfait ordre. Convenable pour un médecin.

Mont-Royal, coin Saint-Hubert, 439-441. Deux autres flats en parfait ordre. S'adresser à Z. Arcand, 947, Saint-Denis. Tél. Saint-Louis, 8043.

A LOUER
Les Nos 48 et 50, Carré Saint-Louis. S'adresser à L. J. A. Miller, 44, Carré Saint-Louis. Tél. Est, 60.

A LOUER
Des Pins Est, 180-84-88-90, coin Henri-Julien, 4 logements modernes de 7 chambres, \$25.00 à \$30.00 par mois.

Mont-Royal Ouest, No 191, un logement (le bas), moderne, 9 grandes chambres, \$35.00 par mois. Châteaubriand, 2586 à 2594, en face de l'église Villierai, 3 logements de 4 chambres, \$10.00 par mois. Un logement de 7 chambres, \$15.00 par mois.

S'adresser : **HENRI CHARETTE**, Sault-au-Récollet. Tél. Saint-Louis 2913, sonnez 3 fois.

BUREAUX A LOUER.

71a rue St-Jacques, rez-de-chaussée et sous-sol, 5,000 pieds de planchers, aussi plusieurs bureaux et suite de bureaux aux étages supérieurs. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55 rue St-François-Xavier.

Propriétés à vendre

ALEXANDRE DUPUIS
Courtier en Immeubles et Assurances possède une belle liste de propriétés résidentielles et commerciales, terrains vacants, terres et propriétés de revenus, à vendre et à échanger. Affaires et informations sollicitées. Main 7513, No 17, Côte d'Armes, près Craig.

A VENDRE

IMMEUBLE
TALBOT FRERES, courtiers d'immeubles, experts en propriété, échange de propriétés de toutes sortes, ville ou campagne. — Nous sommes des experts en propriétés de ville ou campagne, terres à cultiver, limites à bois, etc. Aussi échange de commerce pour propriétés, terrains et balance de vente. Plusieurs demandes actuellement. Pour informations, s'adresser à Talbot Frères, 902, De Saint-Valier, Tel. Saint-Louis 6296.

LOTS A VENDRE

Plusieurs lots situés à la Pointe-aux-Trembles. Vendrait très bon marché pour comptant. Accepterait aussi partie comptant et balance à bonnes conditions. S'adresser 220 Dufresne, Tel. Lasalle 122. J.-A. Barrette.

TERRAINS A VENDRE

Trois terrains, situés en face des Rapides de Lachine, dans Bronx Park, sur la 4ème Avenue, portant les Nos 1074-1075-1076. Vendus bon marché. S'adresser à 681 ave. Papineau.

DIVERS

A VENDRE OU A LOUER
Grande manufacture de portes et chassiss, moulin à scie, à planer et autres machineries pour préparer le bois. Très bonnes conditions. S'adresser, chambre 211, 180 rue Saint-Jacques.

ARGENT A PRETER

Nous avons quelques mille piastres à placer sur propriétés, dans bons quartiers, de préférence à St-Jacques, Lafontaine, Ste-Marie et Pineau. Les courtiers ayant bonnes propositions, peuvent s'adresser au Comptoir Ville-Marie, 360 Ste-Catherine Est. Est 3409. Soir 2337-3435.

PRETS

Aux fabriques, etc. A. D. Jobin, notaire et commissaire, 103, Saint-François-Xavier, Montréal. Tél. Main 8049.

LE COL. MARCHAND NOMME GENERAL

Paris, 23. — Le colonel Marchand, le héros de Fashoda, a été promu au rang de général de brigade. Il s'était retiré de l'armée il y a quelques temps, mais il avait offert ses services au début des hostilités et avait été nommé colonel, le rang qu'il occupait au moment de sa retraite. Il s'est distingué plusieurs fois sur le champ de bataille.

CRISE MINISTERIELLE AU LUXEMBOURG

Luxembourg, via Londres, 23. — Le cabinet du duc de Luxembourg a donné sa démission. On n'en a pas fait connaître les motifs.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 72 Est rue Notre-Dame. Tél. Bell, Main 2679.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique, "Nahac, Montréal".
Tél. Main 1250-1251. Codes : Liebers, W. H. 1.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE, GADBOIS & NANTREL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. C. Lamothe LL. B., C.R., Emilien Gadbois, LL.B., J. Marché Nantel, B.C.L.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCEUREURS
SUITE 111, 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3966. Cable Wilpon.
W. Patterson, Y. L. Lavery, B.C.L., M. Lavery a son bureau du soir : 1 Saint-Thomas, Longueuil.

CAMILLE TESSIER

AVOCAT
(Autrefois de Lamothe & Tessier)

97 St-Jacques, Ch. 34. MONTREAL.
MAIN 8728. ROCKLAND 931.

Résidence : Est 5973.
ANATOLE VANIER, B.A. LL.B.
AVOCAT
Tél. Main 212. — Chambre 53.
97 rue Saint-Jacques.

Résidence : 180 Jeanne-Mance.
Tél. Est 5973.
GUY VANIER, B.A. LL. L.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques. — Chambre 76.
Tél. Main 2632.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs., 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

TEL. ST-LOUIS 504.

A.-H. Barrette

NOTAIRE

70 rue Rachel Est, Montréal
AMEDEE BLANCHARD
NOTAIRE ET COMMISSAIRE, C.S.
EDIFICE CANADA LIFE,
189 St-Jacques, Ch. 46. Phone M. 4067
MONTREAL.

Résidence : 15 B. Boyer.

Diplômé en hygiène Pub.
Dr. J.-N. CHAUSSE
SPECIALITE : Voies urinaires, maladies de la peau. Heures : 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 3275, 1244 Ave. Delormier, coin Mont-Royal.

EST 6734
Docteur A. DESJARDINS
Ancien Monteur de l'Hôtel-Dieu de Paris
Maladie des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE. 600 Saint-Denis (coin du carré Saint-Louis).

Dr E.-F. EMERY

Ancien élève Université de Paris
Médecine générale, Maladies des voies respiratoires.

2487 AVENUE DU PARC
TEL. ST-LOUIS 4014

Dr A. L. GUERTIN

Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.

320 RUE SAINT-DENIS
HEURES DE BUREAU : 2 A 5 HRS.
Tél. Bell Est 6164.

Dr M. LEMOYNE

257 Sherbrooke Est
(Près Saint-Denis)

Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx
TELEPHONE EST 4550

DENTISTES

Institut Dentaire Franco-Américain
162 St - Denis
MONTREAL.

Nos dents sont très belles. Naturelles. Satisfaction garantie.

Dr J.-W. ROCHETTE

CHIRURGIEN-DENTISTE
est installé au
Coin MONT-ROYAL et CHAMBORD
MONTREAL.

Heures de bureau : 8 a. m., à 9 p. m.
Tél. Saint-Louis 3732.

Dr HONORE THIBAUT

L. D. S., D. D. S.
CHIRURGIEN - DENTISTE
BUREAU :

321a RUE RACHEL
(Près Saint-Denis)
TEL. ST-LOUIS 6098

INGENIEURS CIVILS
HURTUBISE & HURTUBISE
INGENIEURS CIVILS
ARPENTEURS-GEOMETRES
EDIFICE BANQUE NATIONALE
39 rue Saint-Jacques.
TELEPHONES
Bureau : Main 7618. Résidence : St-Louis 2148

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.
MARION & MARION
364 rue Université, Montréal.

VOYEZ LES MAISONS à vendre à \$22.27 par mois (intérêt compris) — qui se construisent sur le Blvd. Marcil, 2 étages et demi, revêtues de briques, semi-détachées, près de la gare d'Orléans, Lac et les tramways. S'adresser à :

MARCIL TRUST Co., Limited,
180 St-Jacques
31e année. Actif \$5,500,000.

LA VIE SPORTIVE

LE NATIONAL EN TETE DE SA LIGUE

IL BAT, HIER, LE VICTORIA PAR 2 A 1 DEVANT 4,500 PERSONNES, A L'ARENA. — UN MATCH SANS EGAL DANS LES ANNALES DU HOCKEY AMATEUR. — LA PLUS GLORIEUSE VICTOIRE DU NATIONAL. — M.A.A.A. BAT MCGILL PAR 3 A 1.

La Ligue de la Cité a connu hier soir un triomphe sans égal, alors que le National a battu le Victoria par le score de 2 à 1 dans l'une des plus sensationnelles parties de hockey amateur encore vues à Montréal.

Pas moins de 4,500 personnes ont assisté à cet émouvant duel qui a tenu en haleine les spectateurs jusqu'à la dernière minute. Les deux sextuors ont déployé un ardeur sans égale pour vaincre et nous avons rarement constaté pareil enthousiasme. La victoire du National a donné lieu à une magnifique explosion de patriotisme, car, nous avançons que sa victoire d'hier a pris les proportions d'un événement quasi national.

Dès 7 heures 30 p.m., les portes de l'Arena furent assaillies par une foule compacte qui ne laissa pas que de rentrer jusqu'à 8 heures 30 p.m. Les loges étaient remplies d'une foule élégante et fort en toilette. On remarquait dans l'assistance des personnalités éminentes parmi le monde sportif.

Le National a pris la tête de la Ligue de la Cité par sa victoire d'hier, et il devra maintenant rencontrer la M.A.A.A. lundi prochain, afin de reprendre son match nul du 4 janvier; il est tout probable que le National réussira à vaincre l'équipe Westmountaise comme il l'a fait hier des Victoria.

Le premier point de la partie fut marqué par Wood des Victoria à la fin de la seconde période; mais, le National ne pouvait longtemps rester en arrière et Laurendeau se chargea d'égaliser le score sur un superbe "shot" de côté, qui déjoua Law l'incomparable gardien des buts des Vics. La période se termina ainsi par le score de 1 à 1.

La première période ne donna aucun résultat; mais la seconde vit les deux équipes scorer chacune un point. Ce n'est que dans la troisième période, la finale, que les spectateurs furent tenus sur le qui-vive et dans une anxiété facile à comprendre. Le jeu se poursuivait déjà depuis 15 minutes et les deux équipes avaient déployé des efforts herculéens pour parvenir à scorer, sans y réussir.

Laurendeau, Clément, Béchard, Chamailard, Young et Lavigne jouaient une partie endiablée; ils se passaient le puck avec entrain; mais ils se heurtaient à la défense infranchissable des Victoria qui repoussaient tout.

Finalement le brillant joueur qu'est Young parvint à prendre Law en défaut après un hors-jeu; il lança habilement le caoutchouc dans les filets de Law qui ne put arrêter le lancé.

Le National était dès ce moment sûr de son affaire; car, il ne restait que quelques minutes de jeu. La cloche résonna bientôt annonçant que le National était en tête de la Ligue de la Cité, après la plus brillante partie encore vue à l'Arena.

LES STARS ONT PRIS UNE REVANCHE SUR LE GARNET

L'EQUIPE DU GERANT DUNN A ETE BATTUE PAR 4 A 1, HIER SOIR. — HOHELAGA TRIOMPHE DE LA CASQUETTE ET LE ALL-MONTREAL EST VICTORIEUX. — LA REPRISE DES PARTIES NULLES.

Les Stars qui avaient été battus par un score de 3 à 0, par les Garnets, au milieu de la saison, ont pris, hier, une éclatante revanche de cette défaite alors qu'ils ont battu l'équipe du gerant Johnny Dunn, par un score de 4 à 1, dans la dernière partie régulière de la Ligue Montéreal.

La lutte entre les Stars et les Garnets a été extrêmement rapide, furieusement contestée et excitante au possible. Les Garnets enregistrèrent le premier point de la rencontre, Tannahill prenant Proudfoot en défaut après 5 minutes de jeu, mais après ce moment, les Stars furent tout simplement invincibles. Ils enregistrèrent trois points consécutifs, deux dans la première moitié et un dans la seconde. Quant aux Garnets, tous leurs efforts furent vains et ils durent se contenter de leur unique point.

Les Stars se sont montrés supérieurs à leurs adversaires et ont remporté une victoire bien méritée. Ils étaient plus rapides que leurs adversaires, ils ont joué avec "check" avec plus d'énergie et de persévérance. L'excitation a été intense pendant toute la partie et le jeu des deux clubs a enthousiasmé la foule au plus haut point.

ACCESSOIRES D'AUTOS

Quelle que soit la marque de votre voiture, nous avons tout ce qui vous est nécessaire. Notre assortiment est complet, nos prix corrects.

OUVERT TOUTS LES SOIRS
THE REAUD MOTOR SUPPLY CO.
326 Ste-Catherine Est

Il est de toute nécessité de féliciter les brillants joueurs du National pour leur glorieux triomphe. Maltais a été incomparable dans les buts; il a sauvé la partie maintes et maintes fois et ses coéquipiers lui ont accordé un support merveilleux. Nous ne ferons pas de mentions spéciales; tous ont joué la partie de leur vie.

Dans la première partie de la soirée, le M.A.A.A. a battu McGill par 3 à 1 dans une très belle exhibition. Avant le commencement de sa partie le National reçut la Coupe Deery donnée à l'équipe qui a obtenu la meilleure moyenne de la saison.

Adrien Clément le brillant joueur du National, a reçu une médaille en or de ce club pour avoir été toute la saison le meilleur scorer de sa ligue. On trouva ici les alignements et les sommaires de la soirée:

M.A.A.A. (3) vs McGill (1)
Rutledge Buts Scott
Springs Points Hall
Read Couverts Ross
Bell Centres Persons
Meldrum Altes droites Rooney
Sharpe Altes gauches Rainboth
Arbitre: "Newsy" Lalonde et "Riley" Hern.

Juges: C. Hooper et Argue.
Penitencier: T. J. Foster.
Chronométrateur: L. Provost.

SOMMAIRE

Première période.
1.—M.A.A.A., Meldrum. 1930
Seconde période.
2.—McGill, Rainboth. 530
3.—M.A.A.A., Meldrum. 100
4.—M.A.A.A., Read. 200
Pénalités: Springs et Meldrum, 3 minutes.

DEUXIEME PARTIE.
National (2) Victoria (1)
Maltais Buts Law
Bécharde Points Ekers
Chamailard Couverts Darling
Young Centres C.S.acer
Clément Altes droites Mowat
Laurendeau Altes gauches McGee
Arbitres: "Newsy" Lalonde et Riley Hern.

Juges: Jeffrey et P. Pinard.
Chronométrateur: T. J. Foster.
Penitencier: Lucien Provost.

SOMMAIRE

Première période.
Pas de score.
Seconde période.
1.—Victoria, Woods. 1730
2.—National, Laurendeau. 130
Troisième période.
3.—National, Young. 1600
Pénalités: Chamailard 6, Ekers 3, Mowat 3, McGee 6, Slater, Darling, Dandurand, Furlong, 3 minutes.
Substituts: National: Leduc, E. Chamailard, P. Lavalée, Dandurand, Victoria: Wood, Patterson, Hooper, Orchard.

LA COURSE AU CHAMPIONNAT EST CONTESTEE

LES CLUBS NATIONAL ET M.A.A.A. SONT EGAUX POUR LA PREMIERE POSITION DE LA M. B. A. — CANADIEN PERD TROIS PARTIES CONTRE STRACHAN.

La course au championnat de la classe "A" de la Montreal Bowling Association devient de plus en plus contestée à la suite des parties d'hier soir. Les clubs National et M.A.A.A. sont égaux pour la première position tandis que le Strachan et le Canadien sont sur un pied d'égalité pour la deuxième place, avec une partie de moins que les leaders.

Voici les résultats des joutes d'hier soir:
Kaufman 204 179 179—562
Kelley 211 189 161—561
Keating 184 210 192—586
Sutherland 190 191 172—553
Hartcom 180 171 207—558
Totaux. 969 940 911 2820
Moyenne d'équipe—564.

M.A.A.A.
Maxson 192 175 147—524
Wall 201 164 198—563
Whitely 127 176 201—584
Gardner 185 179 184—548
Darling 194 184 217—595
Totaux. 979 878 946 2803
Moyenne d'équipe—560.6.
M.A.A.A. gagne deux parties.

Partie finale: lundi 1er mars 1915; National vs M.A.A.A. (partie nulle du 4 janvier).

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.
NATIONAL.	8	1	1
M. A. A. A.	7	1	2
VICTORIA.	7	3	0
LAVAL.	4	6	0
MCGILL.	2	8	0
SHAMROCK.	1	8	1

assurant pratiquement la victoire au club d'Arthur Lauzon.

Arthur Lauzon, président du club, et le gérant Chouinard étaient tout glorieux de la victoire de leur club. Ils ont lieu d'être satisfaits de leurs hommes. Ils ont là une équipe de champions.

Le All-Montreal a défait le Saint-Zotique par un score de 2 à 0, dans la deuxième partie au programme. Colligan compta un point dans la première moitié, et Pollack le deuxième.

Composition des équipes:
Première partie
La Casquette (3) Hochelega (6)
Muir Buts Séguin
Wilson Points Brisebois
Campbell Couverts O'Sullivan
Léger Avants Charlebois
Stenson Avants Laliberté
Kearns Avants Robert
Arbitres: Jimmie Gardner et Ernie Dubeau.

Pénalités: Robert, 3; Mullin, 3; O'Sullivan, 3; Brisebois, 3; Campbell, 3; Bertrand, 3.
Substituts: Hochelega, Bertrand, Schnauter.
La Casquette, Derrick.

SOMMAIRE
Première moitié
1.—Hochelega, Laliberté. 430
2.—Hochelega, Laliberté. 300
3.—Hochelega, Laliberté. 25
4.—La Casquette, Stenson. 15
5.—Hochelega, Laliberté. 110
6.—Hochelega, O'Sullivan. 50
7.—La Casquette, Stenson. 35
8.—La Casquette, Kearns. 630
Deuxième moitié
9.—Hochelega, Laliberté. 930

DEUXIEME PARTIE
All-Montreal (2) St-Zotique (0)
Peters Buts Hickey
Sorel Points Carignan
Richie Couverts N. Brunet
Colligan Avants Lalonde
Pollack Avants E. Brunet
Thompson Avants Davis

SOMMAIRE
Première moitié
1.—Garnets, Tannahill. 545
2.—Stars, Hughes. 150
3.—Stars, Lathue. 220
Deuxième moitié
4.—Stars, Sauvè. 40
5.—Stars, Sauvè. 500
Pénalités: Bell, 3; Tannahill, 3, 3; Hughes, 3; Lathue, 3; Musgrove, 3.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.
Stars.	8	2	0
Garnets.	7	2	1
All-Montreal.	5	4	1
Hochelega.	5	5	0
La Casquette.	2	8	0
St-Zotique.	2	8	0

LA COURSE AU CHAMPIONNAT EST CONTESTEE

LES CLUBS NATIONAL ET M.A.A.A. SONT EGAUX POUR LA PREMIERE POSITION DE LA M. B. A. — CANADIEN PERD TROIS PARTIES CONTRE STRACHAN.

La course au championnat de la classe "A" de la Montreal Bowling Association devient de plus en plus contestée à la suite des parties d'hier soir. Les clubs National et M.A.A.A. sont égaux pour la première position tandis que le Strachan et le Canadien sont sur un pied d'égalité pour la deuxième place, avec une partie de moins que les leaders.

Voici les résultats des joutes d'hier soir:
Kaufman 204 179 179—562
Kelley 211 189 161—561
Keating 184 210 192—586
Sutherland 190 191 172—553
Hartcom 180 171 207—558
Totaux. 969 940 911 2820
Moyenne d'équipe—564.

M.A.A.A.
Maxson 192 175 147—524
Wall 201 164 198—563
Whitely 127 176 201—584
Gardner 185 179 184—548
Darling 194 184 217—595
Totaux. 979 878 946 2803
Moyenne d'équipe—560.6.
M.A.A.A. gagne deux parties.

Partie finale: lundi 1er mars 1915; National vs M.A.A.A. (partie nulle du 4 janvier).

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.
NATIONAL.	8	1	1
M. A. A. A.	7	1	2
VICTORIA.	7	3	0
LAVAL.	4	6	0
MCGILL.	2	8	0
SHAMROCK.	1	8	1

	Belmore.
Nelson.	201 190 153—544
Maloney.	140 154 128—422
Lebeau.	181 220 203—604
Bachand.	148 217 192—557
Désautels.	167 150 193—500
Totaux.	827 931 869 2727
Moyenne d'équipe—545.4.	

	National.
Boulianne.	188 191 176—555
Cattarinch.	198 152 158—508
Meunier.	185 209 179—573
Blondeau.	246 164 163—573
Labelle.	173 179 213—565
Totaux.	990 895 889 2774
Moyenne d'équipe—554.8.	

	Strachan.
Bryson.	154 221 147—522
Brown.	199 172 181—552
Vachon.	223 191 189—603
Turner.	148 191 164—503
Walker.	213 183 165—561
Totaux.	937 958 846 2741
Moyenne d'équipe—552.2.	

	Canadien.
R. Eagan.	165 177 165—505
A. Piane.	237 180 177—594
Charbonnier.	185 167 184—437
J. Pelletier.	213 203 146—562
R. Lamoureux.	167 162 183—512
Totaux.	906 889 805 2600
Moyenne d'équipe—520.	

	Caledonia.
O'Hagan.	168 150 184—502
Nagle.	147 144 148—439
Ray.	135 127 146—409
Heffernan.	178 156 141—475
Goble.	156 122 161—439
Totaux.	785 699 780 2264
Moyenne d'équipe—452.8.	

	R. R. Y. M. C. A.
Cuthbert.	176 215 196—587
Rollo.	130 167 180—477
Storey.	174 156 191—521
Carmichael.	189 195 139—523
Clayton.	177 193 200—570
Totaux.	843 926 906 2678
Moyenne d'équipe—452.8.	

POSITION DES CLUBS.

	G.	P.	Pe.
National.	34	17	667
M.A.A.A.	34	17	667
Canadien.	33	18	647
Strachan.	33	18	647
Belmore.	23	28	451
Steele.	22	29	431
R.R.Y.M.C.A.	21	30	412
Caledonia.	4	47	047

MOYENNE DES JOUEURS.

	P.	Pts.	Moy.
N. Labelle.	45	828	183
W. A. Bryson.	48	867	181
P. Boulianne.	40	724	181
R. Egan.	48	867	180.7
D. Désautels.	48	867	180.5
R. Lamoureux.	42	757	180.3
E. Meunier.	45	810	180
E. Pelletier.	48	859	179
J. Cattarinch.	30	555	178.5
J. Pelletier.	48	852	178

MONTREAL S'ASSURE LE CHAMPIONNAT

L'EQUIPE DE ROD. LAMOREUX REMPORTE LES HONNEURS DE LA LIGUE DE QUILLES PROVINCIALE EN TRIOMPHANT DES TROIS RIVIERES. — LES TRIFLUVIENS SONT BANQUETTES.

Le club Montréal s'est assuré le championnat de la Ligue de Quilles Provinciale en triomphant des Trois-Rivières par 3 à 0, dimanche après-midi aux allées du Club Athlétique Canadien. La rencontre fut des plus intéressantes et quoique défaites les visiteurs ont opposé une vive résistance à l'équipe de Rod. Lamoureux. Les honneurs de la journée ont été remportés par M. Fournier, des Trois-Rivières, qui a fait 622 points dans trois parties.

Après le match un banquet fut offert aux équipiers des Trois-Rivières et de Montréal ainsi qu'à leurs amis. La fête fut des plus intimes et la gaieté régna durant ces agapes fraternelles. Le banquet était présidé par le Dr Eugène Bourgeois, président du Cercle Lavolette. Des discours furent prononcés par MM. Bourgeois, Lamoureux, Pellerin, Schiff, Ketchell et Narbonne.

Au cours de cette fête MM. Johnnie Schiff, Steve Ketchell, deux pugilistes de renom, furent présentés et ils furent l'objet d'une ovation. Parmi les convives l'on remarquait MM. Dr Eug. Bourgeois, Edmond Pelletier, P. Boulianne, Arthur Planter, Nap. Alarie, Marcel Bellefeuille, F. Fournier, Albert Blais, Paul Monnet, Arthur Picard, J. A. Houle, W. A. Bryson, A. Rochon, J. B. Pelletier, N. Michelin, Rod. Lamoureux, H. Pelletier, T. P. Lafontaine, Jos. Desjardins, Tom. Bayles, Steve Ketchell, "Doc" I. Picard, René Fortier, H. La Tourelle, Wm. H. Moorhouse, A. Bolduc, H. Bernier, André Brûlé, Johnnie Schiff, Edouard Paradis, H. Blais, S. Fleury, A. Noury, R. A. Martini, Ch. Schantén, H. Mousseau, J. H. Pellerin, Nap. Labelle, L. D. Fiset, Jos. Blais, C. B. Desrochers, X. Narbonne, etc.

Voici maintenant le résultat détaillé du match Trois-Rivières-Montréal: Trois-Rivières.
Blais 140 149 146—435
Desjardins 151 180 127—458
Pelletier 202 193 180—575
Fournier. 234 204 184—622
Picard. 135 188 160—503
Totaux. 862 924 797 2593

	Montréal.
Bryson.	165 166 170—501
Boulianne.	189 191 158—538
Planter.	167 215 203—585
J. Pelletier.	216 173 215—604
E. Pelletier.	160 205 179—544
Totaux.	897 950 925 2772
Moyenne d'équipe—554.8.	

SHUGRUE DEFAIT

Akron, Ohio, 23 — Johnnie Griffiths, boxeur local, a obtenu la décision des journaux contre Joe Shugrue, de Jersey City, dans sa bataille d'hier soir. Griffiths eut l'avantage dans toutes les rondes, à l'exception des quatrième, cinquième et sixième reprises.

COMMERCE ET FINANCE

LA "OTTAWA POWER"

CETTE ENTREPRISE INDUSTRIELLE A ACQUIS 7.3 P.C. DE LA MOYENNE DE SON CAPITAL CONTRE 13.2 EN 1913. — GONFLEMENT DES DEPENSES.

Si les recettes brutes de la "Ottawa Light, Heat and Power Company", pour l'exercice 1914, révèlent sur l'année antérieure un gain substantiel, soit environ \$39,000, les dépenses, imputées y compris, se sont notablement gonflées, entraînant une réduction de la somme distribuable et répartissable en attributions diverses, qui s'est cette année chiffrée par \$57,000 de moins qu'en 1913.

Après une allocation aux comptes douteux, la balance distribuable s'est présentée à \$235,060 contre \$292,088 l'année avant. Comme le capital a été, en cours d'exercice, porté de 2 millions de piastres à 3 millions et demi, la capitalisation des recettes a naturellement subi un fléchissement signalé dans les chiffres présentement produits.

La Compagnie a gagné 13.14 pour cent de la moyenne du capital versé en 1913 et distribué à ses actionnaires un dividende annuel de 8 et une prime de 2 pour cent. En 1914, les recettes se sont établies à 7.26 pour cent, du capital, 8 pour cent, ont été répartis sans prime. Le dividende annuel a absorbé \$259,727 nettement un retrait de \$24,666 de l'excédent antérieur. Il y a un an on avait retiré \$20,189 du compte excédent, mais cette opération avait été précédée d'une attribution de \$90,000 au Fonds de réserve. Le Fonds de réserve n'a pas été doté en 1914.

Nous reproduisons ici un tableau comparatif résumant le compte pertes et profits des deux derniers exercices:

	1914	1913
Recettes.	\$873,654	\$834,662
Dépenses.	633,091	536,895
Excédent.	\$240,562	\$297,769

	1914	1913
Dividendes.	\$259,727	\$222,278
Comptes douteux.	5,502	5,678
F. de réserve.	90,000	
Déficit.	\$ 9,697	\$ 34,363

LES TAUX DE FRET

REUNION DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER LUNDI PROCHAIN.

Une note a été publiée hier par la Commission des chemins de fer annonçant que celle-ci se réunira lundi matin 1er mars dans l'édifice Gare Centrale à Ottawa pour délibérer de l'autorisation d'élever les taux du fret à accorder aux compagnies de voies ferrées.

Comme préliminaire, une assemblée des intéressés a eu lieu hier au Comité des transports du "Board of Trade".

Etait présent à cette réunion d'un caractère privé: MM. G. M. Bosworth, vice-président du C. P. R.; J. E. Dalrymple, vice-président du Grand Tronc D. B. Hanna, vice-président du Nord-Canadien. Le Comité du "Board of Trade" comprenait MM. James Davidson, Jas. Alexander, A. W. Gifford, P. D. Gordon, Zéphirin Hébert, W. W. Hutchison, R. H. McMaster, T. Y. O'Neill et W. S. Tilson, directeur

FAITS-MONTREAL

TRIBUNAUX CIVILS

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

CANADIAN PACIFIC

LE DRAME DE LA RUE BEAUDRY

7AN LOOYS, DONT LA FAMILLE ENTIERE A ETE ASSASSINEE RUE BEAUDRY, QUITTE L'ARMEE BELGE POUR REVENIR AU PAYS.

ON TIEND UNE ENQUETE SUR L'ORIGINE D'UN INCENDIE D'UNE MAISON QUE SON LOCATAIRE AVAIT PAR TROIS FOIS ES-SAYE D'ASSURER.

M. Edward Backhoven, de la colonie belge de Montréal vient de recevoir une lettre du malheureux Van Looy, dont la famille entière fut assassinée rue Beaudry, il y a quelques semaines.

La lettre est datée de Isigny-sur-Mer, Calvados, France où se trouvent plusieurs régiments de l'armée belge. On peut y lire ce qui suit: "Je ne puis croire l'horrible malheur qui a frappé ma malheureuse femme et mes chers enfants. Devant l'impossibilité du malheur qui me frappe, mes supérieurs m'ont accordé un congé et je pars pour Montréal, où je tiens à recevoir de vive voix tous les détails concernant la fin tragique de ceux qui m'étaient chers et d'ores et déjà, je vous remercie, cher ami, de tout ce que vous avez fait pour eux dans cette triste circonstance."

UN RUDE TRAVAILLEUR...

Le commissaire Latulippe a tenu hier une enquête sur l'origine de l'incendie qui dévastait le 5 courant la maison d'un nommé Morris Aloof, 1467 rue Garnier.

Le propriétaire amené devant le commissaire lui a affirmé qu'il travaillait jour et nuit depuis des semaines afin d'économiser assez d'argent pour ouvrir un clos de bois et de charbon, le 1er de mai. Aloof ignore absolument la cause de cet incendie qui l'a jeté sur le pavé. Un autre témoin, M. Edmond Foster, inspecteur des Assurances a déclaré que M. Aloof avait cherché à plusieurs reprises d'obtenir une police de \$5,000 sur sa propriété évaluée à la moitié de cette somme.

Le commissaire Latulippe a ajourné l'enquête après avoir chargé les détectives de trouver de plus amples détails dans cette ténébreuse affaire.

CAMBRIOLAGES

Harry Carrington, âgé de 24 ans, sorti de Saint-Vincent de Paul, a été pris un an sous condition, a été arrêté de nouveau hier après-midi, accusé de vol; Carrington avait en sa possession des bijoux volés quelques heures auparavant, chez Mme A. Constant, 254, Ontario Est; il le prévenu a admis être entré dans la maison de Mme Constant à l'aide de fausses clefs. Carrington avait été remis en liberté alors qu'il avait encore trois ans à purger de sa première sentence.

ACCUSE DU CRIME D'INCENDIE

Un nommé Raoul Rochon a été arrêté hier soir et devra répondre à l'accusation d'avoir mis le feu dans le kiosque d'un poste de fiacre appartenant à la ville, boulevard Saint-Joseph.

IL DEVRA PURGER SA SENTENCE

Un nommé Raphaël Molino, qui avait forfait à son cautionnement, en ne se présentant pas pour subir son procès aux Assises, en juin dernier, a été repris par les agents, hier après-midi. Molino avait d'abord été condamné à \$200 d'amende ou 6 mois de prison par le recorder Geoffroy, puis il avait porté sa cause en appel et avait été admis à caution. Il ne reparut jamais devant le tribunal et ce n'est qu'hier que les agents réussirent à le rattraper. Molino a été conduit à Bordeaux où il devra demeurer six mois, à moins qu'il ne paie l'amende de \$200.

Molino aurait donné un affidavit à certaine agence privée de détectives, déclarant que le lieutenant Savard et les agents de police des meurtres avaient protégé certaines maisons louches. Le lieutenant Savard a déclaré que si l'enquête sur son compte, demandée par l'échevin Blumenfeld, était établie, il exigerait que Molino donne son témoignage.

Le NATIONALISTE est le meilleur des journaux du dimanche, à Montréal. Le lisez-vous?

EMPRESS vs STORSTAD

AU DIRE D'EXPERTS, LE CHARBONNIER, LORS DE LA CATASTROPHE FILAIT A UNE VITESSE DE CINQ NOEUDS A L'HEURE.

La séance d'hier, dans la cause du Pacifique Canadien vs les propriétaires du Storstad, a été consacrée à l'interrogatoire d'ingénieurs experts dans les choses maritimes.

Il s'agit de déterminer les vitesses relatives de l'Empress et du Storstad au moment de la collision.

SEANCE AJOURNEE

Une assemblée spéciale des membres du barreau de Montréal qu'on devait tenir hier après-midi au palais de justice a été ajournée à jeudi prochain, faute de quorum.

LE TESTAMENT DE L'HON. M. BERTHIAUME

En vertu du testament de feu l'hon. Tréville Berthiaume, ancien fondateur et propriétaire de "La Presse", l'administration de ce journal est remise entre les mains de la famille: ce testament, déposé hier au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga-Jacques-Cartier, constitue MM. Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et Joseph R. Mainville, les donataires fiduciaires de 7,400 parts du capital commun de la Compagnie de Publicité de La Presse.

Ce testament a été fait par devant M. Joseph L. Girouard, notaire, le 26 décembre 1914 — environ cinq jours avant la mort du testateur.

Dans une des clauses, ce dernier joint les donateurs de toujours respecter, lorsqu'il s'agit du journal, les principes catholiques ainsi que ceux sur lesquels est édifiée l'œuvre de la nationalité canadienne-française.

TREMBLAY vs DEPATIE

Il y a quelques jours, les juges du Conseil Privé exprimèrent leur désir de prendre de nouveau connaissance des plaidoiries dans la cause des célèbres Tremblay-Dépatie.

Lors du procès, la discussion se fit sur l'article 127 du Code Civil qui, croyait-on, se rapportait à la question; mais le Conseil Privé décida plus tard qu'avant de donner telle ou telle interprétation à cet article il valait mieux connaître les exigences de la loi existant avant celle contenue dans le code civil de 1866.

Cette étude a eu pour résultat d'informer les juges de ce conseil à notifier le Procureur-Général de cette Province d'intervenir dans la présente cause s'il juge cette intervention nécessaire.

Cette opinion est contenue dans une lettre qu'ils viennent d'adresser aux avocats des parties, à Montréal.

VIEILLARDS BRULES VIFS

Québec, 23. — On rapporte de Mont-Joli, comté de Matane, que deux vieillards ont été brûlés à mort, hier, dans l'incendie de leur demeure. Le feu éclata au milieu de la nuit dans une maison neuve occupée par M. et Mme Edouard Madore, deux personnes très âgées. On retira des débris le corps brûlé à mort de M. Madore. Quant à son épouse, elle fut secourue dans les flammes, souffrant de blessures auxquelles elle a succombé quelques heures plus tard. On ignore l'origine du feu.

ASSISTANT-ARCHIVISTE

Québec, 23. — M. J.-B. Caouette, ancien maître de poste de Saint-Roch, qui fut candidat dans le comté de Québec aux dernières élections fédérales, vient d'être nommé assistant-archiviste au greffe de la cour supérieure de Québec.

M. Pierre Bourdages a été nommé agent des terres de la Couronne pour le district de Bonaventure.

REPOSE A L'ABBE WHELAN

M. J. K. FORAN, C. R. ADRESSE AU "JOURNAL" D'OTTAWA, UNE LETTRE METTANT AU POINT LA QUESTION DES ECOLES BILINGUES.

Ottawa, 23. — M. J. K. Foran vient d'adresser la lettre qui suit au "Journal" d'Ottawa:

"La presse toute entière, tant anglaise que française, a publié la lettre ouverte adressée le 13 courant par M. l'abbé Whelan, curé de l'église Saint-Patrice, Ottawa, à Son Éminence le cardinal Bégin et à son L'abbé Whelan. Cette lettre occupe plusieurs colonnes et couvre un terrain très vaste. Personne n'est peut-être plus au courant de certaines phases de la question — les écoles d'Ottawa et les difficultés au sujet de la langue — que l'abbé Whelan. Cependant, il est difficile de voir quel hon et quelle collaboration de ce caractère. Elle semble calculée plutôt pour attiser le feu que pour éteindre les flammes.

Après s'être abondamment servi de l'argument du "tu quoque", resservant des affaires qu'il valait mieux laisser dormir, — la controverse de l'Université Laval — qui n'ont aucun rapport avec la situation actuelle dans l'Ottawa, et terminant par une couple de questions, il ne propose aucune solution au problème et n'indique aucune méthode par laquelle on pourrait tendre à une amélioration quelconque de la situation. De plus, l'abbé Whelan semble voir dans cet acte grave lue la ville et le diocèse d'Ottawa, et cela, sans motif.

Il est d'une étude calme, impartiale de la question par des hommes de bons sens reconnus, d'idées pratiques et de liberté absolue de tout lien politique, de toute égoïsserie de religion et de tout préjugé de race.

On a fait des suggestions qu'on est actuellement à étudier tendant à donner à cette question une solution efficace et légale, pour le plus grand bien de tous et au détriment de personne. Sous ces circonstances, on doit espérer que la lettre de l'abbé Whelan n'a pas produit de réimpression, ni mis en danger la perspective de retirer l'huile en litige de l'arène des affaires publiques du Canada.

LES TROUBLES DANS L'UTAH

LA BATAILLE ENTRE BLANCS ET PEUX-ROUGES CONTINUE.

Denver, 23. — On s'attend à ce que des renforts parviennent aujourd'hui à Bluff, dans l'Utah, où les blancs sont aux prises avec les Indiens. On répète qu'on s'est battu la nuit dans une maison neuve occupée par M. et Mme Edouard Madore, deux personnes très âgées. On retira des débris le corps brûlé à mort de M. Madore. Quant à son épouse, elle fut secourue dans les flammes, souffrant de blessures auxquelles elle a succombé quelques heures plus tard. On ignore l'origine du feu.

L'ETAT DE SARAH BERNHARDT

Bordeaux, 23. — L'état de Sarah Bernhardt, dont l'jambe droite a été amputée hier à l'hôpital Saint-Augustin, Arcachon, est satisfaisant malgré la grande souffrance qu'a endurée la tragédienne.

Des centaines de dépêches ont été reçues au sujet de l'état de santé de la célèbre actrice. Sarah a subi l'opération avec calme. La jambe a été amputée au-dessus du genou.

INCENDIE MORTEL

Birmingham, Alabama, 23. — Au cours de l'incendie de l'hôtel Windsor, de bonne heure ce matin un inconnu a été brûlé à mort, et plusieurs autres personnes se sont aussi brûlées. Plusieurs magasins et d'autres édifices du voisinage ont été consumés. On évalue les dommages à plus de \$200,000.

Landis que Carmen, au galop, se perdait entre les tentes.

Mlle Caroline étouffa une clameur de victoire. En effet, après s'être orienté, Jonchère rapidement arpentait le sable, du côté des rochers et du bois.

—Parfait! Pourvu que l'autre, maintenant, arrive à temps!

Dès lors, son anxiété compta les minutes. Ce notaire en concubine avec Mme Dalry et M. Marcenat n'aurait-il bientôt fini? La conférence s'acheva enfin. Le notaire partit. Et peu après l'avocat sortait pour rejoindre sa femme au rendez-vous convenu.

"Bonne promenade!" pensa railleusement Caroline.

Quel dommage de ne pouvoir assister aux choses curieuses qui allaient se produire là-bas! Mais si le contentement d'assister au succès de ses machinations lui était refusé, du moins aurait-elle la jouissance raffinée d'observer le retour, d'épier sur les visages de ceux qu'elle haïssait les traces de la colère, du dépit, de la frayeur, de la consternation... Et cette expectative la tint en joie, comme l'attente d'un fin régal.

Estelle était sortie des Algues, contristée par le congé que lui donnait Vincent. Si longtemps son

LE TRIOMPHE DU SOUS-MARIN

New-York, 23. — Le contre-amiral Bowles est arrivé ici, hier soir, à bord du "Rotterdam", après un séjour de deux mois en Allemagne. Il est d'avis que démonstration a été faite de la valeur du sous-marin pour l'attaque comme pour la défense. Il pense que des navires allemands battant pavillon neutre ravitaillaient les sous-marins ennemis sur la haute mer, ce qui explique comment ils peuvent se rendre dans la mer d'Irlande et revenir à leur base. Il n'en faut pas conclure que le cuirassé a vu ses beaux jours. Il conserve toute son utilité, mais d'une sphère. Au point de vue mécanique, le sous-marin a pratiquement atteint la perfection, reste maintenant à accroître ses dimensions et la puissance de ses machines.

Mlle I. TURGEON DIPLOMEE

Mlle Irène Turgeon, fille du Dr Edgar Turgeon, 410a Parc Lafontaine, a reçu hier après-midi au cours d'une réception à l'hôpital de la Miséricorde, son diplôme de garde-malade avec grande distinction.

Le Dr de Cotret a fait la présentation du diplôme. Il y eut plusieurs discours et une occasion, une foule de parents, d'amis, de médecins, de religieuses et de gardes-malades étaient présents.

Hier soir, les gardes-malades de l'hôpital ont donné une soirée intime en l'honneur de la nouvelle diplômée. On lui présenta des fleurs et des cadeaux. Il y eut chant et musique.

M. DE GOGORZA A MONTREAL

Senor de Gogorza, le fameux barryton espagnol, qui doit chanter demain soir à la salle Windsor, est arrivé à Montréal ce matin.

Il est d'une étude calme, impartiale de la question par des hommes de bons sens reconnus, d'idées pratiques et de liberté absolue de tout lien politique, de toute égoïsserie de religion et de tout préjugé de race.

On a fait des suggestions qu'on est actuellement à étudier tendant à donner à cette question une solution efficace et légale, pour le plus grand bien de tous et au détriment de personne. Sous ces circonstances, on doit espérer que la lettre de l'abbé Whelan n'a pas produit de réimpression, ni mis en danger la perspective de retirer l'huile en litige de l'arène des affaires publiques du Canada.

LES SUITES D'UNE INONDATION

En mars 1913, une inondation de la rivière Saint-Pierre, alors propriété de la ville, causa des dommages à certaines propriétés situées sur la rue Saint-Joseph.

Mme Philomène Bouchard, propriétaire des maisons inondées, intenta alors une action de \$500 à la ville de Montréal, alléguant que cette dernière, par suite de sa négligence à poursuivre les travaux qu'elle avait entrepris pour faire couvrir cette rivière, utilisée comme canal d'égouts, était partant responsable des dommages causés par l'inondation.

Cette cause s'instruit actuellement devant le juge Saint-Pierre.

ELECTIONS A CHICAGO

Chicago, 23. — Une pluie froide menace aujourd'hui de réduire le nombre de votes sur lesquels on comptait pour les élections primaires à la mairie. Pour la première fois les femmes ont le droit de suffrage. Ceux qui ont fait la campagne municipale sont d'avis que le résultat dépend du vote féminin. M.arrison, le maire sortant de charge, se présente contre M. Switzer et six autres candidats démocrates.

INCENDIE MORTEL

Birmingham, Alabama, 23. — Au cours de l'incendie de l'hôtel Windsor, de bonne heure ce matin un inconnu a été brûlé à mort, et plusieurs autres personnes se sont aussi brûlées. Plusieurs magasins et d'autres édifices du voisinage ont été consumés. On évalue les dommages à plus de \$200,000.

EXECUTION

Rockview, Pennsylvanie, 23. — L'électrocution a été appliquée pour la première fois dans cet Etat, ce matin, à John Talap, meurtrier de sa femme.

Landis que Carmen, au galop, se perdait entre les tentes.

Mlle Caroline étouffa une clameur de victoire. En effet, après s'être orienté, Jonchère rapidement arpentait le sable, du côté des rochers et du bois.

—Parfait! Pourvu que l'autre, maintenant, arrive à temps!

Dès lors, son anxiété compta les minutes. Ce notaire en concubine avec Mme Dalry et M. Marcenat n'aurait-il bientôt fini? La conférence s'acheva enfin. Le notaire partit. Et peu après l'avocat sortait pour rejoindre sa femme au rendez-vous convenu.

"Bonne promenade!" pensa railleusement Caroline.

Quel dommage de ne pouvoir assister aux choses curieuses qui allaient se produire là-bas! Mais si le contentement d'assister au succès de ses machinations lui était refusé, du moins aurait-elle la jouissance raffinée d'observer le retour, d'épier sur les visages de ceux qu'elle haïssait les traces de la colère, du dépit, de la frayeur, de la consternation... Et cette expectative la tint en joie, comme l'attente d'un fin régal.

Estelle était sortie des Algues, contristée par le congé que lui donnait Vincent. Si longtemps son

LA BULGARIE EST NEUTRE

Paris, 23. — Au dire du "Petit Parisien", au moment où les relations étaient le plus tendues entre la Grèce et la Turquie la semaine dernière, le ministre ottoman à Sofia a demandé au gouvernement bulgare s'il permettrait aux troupes turques de passer à travers la Bulgarie pour attaquer la Grèce, au cas où la guerre éclaterait. Le premier ministre Radoslavoff a répondu, toujours d'après le "Petit Parisien", que ni les troupes ottomanes ni les troupes grecques n'obtiendraient pareille permission.

APOTRES DE LA TEMPERANCE?

Madisonville, Ky., 23. — Une bande d'hommes masqués, armés de carabines et portant des fous sont entrés dans l'église du Mont-Carmel, au sud de Norfolkville, et ont déclaré que les désordres causés par la boisson doivent cesser dans le voisinage. Le chef de la bande a dit que celle-ci était animée d'intentions pacifiques.

LE METIER DE ROI

Berlin, via Londres, 23. — Vivre en roi n'est plus synonyme en Prusse d'un luxe allié à l'abandon de mets délicats et des fines liqueurs. De fait le Kaiser et l'impératrice ont toujours eu une table très simple, mais depuis la guerre le menu à la cour est encore plus sobre. Depuis le commencement de novembre on n'y mange plus que le pain composé mi-partie de seigle mi-partie de pommes de terre. Quand le Kaiser revient des quartiers-généraux on ne modifie guère le menu. On adjure les Allemands de se modeler sur l'empereur et de ne pas absorber plus de trois repas par jour.

IL VAUT MIEUX SE TAIRE

Berlin, via Paris, 23. — Le "Nord Deutsche Allgemeine Zeitung" dans un article inspiré, répondant à ceux qui réclament pour la presse la permission de discuter la situation militaire et l'attitude que prendrait l'Allemagne si elle était victorieuse, déclare qu'aux yeux de l'autorité politique et militaire cela paraît indésirable pour l'instant.

A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

A trois heures, cet après-midi, a lieu la réunion annuelle des dames patronesses de l'hôpital Sainte-Justine.

S. G. Mgr l'archevêque sera présent.

SCANDALE SPORTIF

Toronto, 23. — Tom Flannagan a un article virulent dans le "Telegram", aujourd'hui, contre les tentatives de corruption faites auprès des joueurs de hockey. Le sport y perd de beaucoup par ces démarches ombrageuses, dit-il.

Flannagan s'élève contre la bourse de \$1,000 prélevée par les parieurs du Wanderer pour induire le Canadien à battre l'Ottawa.

FUSILLADE DANS UNE MAISON DE JEU

Tulsa, Okla., 23. — Quatre hommes ont été blessés au cours d'une fusillade qui suivit une tentative de cambriolage par trois hommes, dans une maison de jeu, hier soir. Un des bandits et un garçon nègre sont probablement blessés grièvement. Il y avait cent hommes dans la salle et une vive fusillade s'engagea quand les voleurs voulurent tenir cette foule en respect. Les bandits fugitifs n'ont rien emporté.

DERAILEMENT

Denver, Colo., 23. — Un des trains du Denver et Rio Grande a déraillé ce matin à douze milles au sud de Colorado Springs. Un chauffeur aurait été tué et plusieurs voyageurs blessés.

EXECUTION

Rockview, Pennsylvanie, 23. — L'électrocution a été appliquée pour la première fois dans cet Etat, ce matin, à John Talap, meurtrier de sa femme.

Landis que Carmen, au galop, se perdait entre les tentes.

Mlle Caroline étouffa une clameur de victoire. En effet, après s'être orienté, Jonchère rapidement arpentait le sable, du côté des rochers et du bois.

—Parfait! Pourvu que l'autre, maintenant, arrive à temps!

Dès lors, son anxiété compta les minutes. Ce notaire en concubine avec Mme Dalry et M. Marcenat n'aurait-il bientôt fini? La conférence s'acheva enfin. Le notaire partit. Et peu après l'avocat sortait pour rejoindre sa femme au rendez-vous convenu.

"Bonne promenade!" pensa railleusement Caroline.

Quel dommage de ne pouvoir assister aux choses curieuses qui allaient se produire là-bas! Mais si le contentement d'assister au succès de ses machinations lui était refusé, du moins aurait-elle la jouissance raffinée d'observer le retour, d'épier sur les visages de ceux qu'elle haïssait les traces de la colère, du dépit, de la frayeur, de la consternation... Et cette expectative la tint en joie, comme l'attente d'un fin régal.

Estelle était sortie des Algues, contristée par le congé que lui donnait Vincent. Si longtemps son

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HOAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1914-15.

LACHINE. — Du Bureau de Poste. Service de 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-71

LA GUERRE

NOUVELLE RUEE SUR VARSOVIE

Petrograd annonce officiellement que les Allemands ont recommencé de nouveaux efforts désespérés vers Novo Georgievsk qui protège la capitale polonaise. De nombreux succès russes sont signalés tout le long de la ligne de feu.

La mitraille pleut pendant six heures sur Reims, particulièrement sur la cathédrale. — L'artillerie française remporte des succès à Lombaertzyde et à l'ouest de l'Argonne.

UN NAVIRE NORVEGIE COULE DANS LA MANCHE

(Spécial au "Devoir")

Petrograd, 23. — On admet officiellement aujourd'hui que les Allemands font des efforts désespérés pour marcher sur la grande forteresse de Novo Georgievsk, qui protège Varsovie, située au sud de cette place.

De forts détachements de troupes défilent le long du Boh et du Narow, au sud-ouest, vers Przasnys, où a lieu une grande concentration des troupes ennemies. Du nombre se trouvent plusieurs divisions qui ont combattu les Russes dans la Prusse orientale.

De nouveaux engagements commencent à avoir lieu au sud-ouest de Przasnys, où de la Mazurie les Russes à point ont effectué leur jonction avec l'armée dirigeant sur Novo Georgievsk, au nord-ouest dans la région du Ploonsk.

Dans les cercles officiels la nouvelle rumeur sur Varsovie ne suscite pas d'alarme, mais les troupes du grand duché reçoivent de puissants renforts dans cette région.

BULLETIN DE PARIS

Paris, 23. (3.40). Bulletin officiel de ce jour.

"Il n'y a rien d'important à ajouter aux communiqués d'hier soir. A l'ouest de Lombaertzyde, l'ennemi a tenté de diriger deux attaques d'infanterie, mais grâce à notre feu il a dû les abandonner.

Le bombardement de Reims, repris hier soir, a été d'une violence extrême. Il dura d'abord pendant une période de six heures, puis pendant une autre de cinq. Quinze cents obus ont plu dans tous les quartiers de la ville. On a pris pour cible ce qui reste de la cathédrale et elle a subi des dégâts sérieux. L'intérieur de la voûte qui avait résisté jusqu'ici a été défoncé. Environ vingt maisons ont pris feu, et vingt civils ont péri.

A l'ouest de l'Argonne, entre Marincourt et la Meuse, notre artillerie locale a battu en retraite et a fait sauter ses fourgons de munitions. Le long du reste de la ligne il n'y a rien à signaler.

VICTIME DU BLOCUS

Londres, 23. — Le vapeur norvégien Regis a été coulé au large de Bouvres ce matin par une mine ou un sous-marin. L'équipage de 22 hommes a été secouru. Le Regis portait un chargement de charbon de la Tyne à Bordeaux. Il a coulé dix minutes après avoir été atteint; son équipage composé de 22 hommes est saisi.

Le Regis est le second navire norvégien coulé dans la Manche depuis le 1er février, jour d'inauguration du blocus contre les ports allemands.

Le navire réservoir Belridge a été torpillé par un sous-marin allemand au large de Folkestone la semaine dernière, mais put gagner un port. Le Regis jaugeait 1,187 tonnes et mesurait 265 pieds de longueur. Deux autres navires norvégiens ont aussi péri ces jours derniers. Le Nordkyn a touché une mine ou a été torpillé dans la Baltique la semaine dernière, et le Cuba, faisant le trajet de Londres à Rotterdam a été coulé le 21 février à la suite d'une collision dans la mer du Nord.

BULLETIN DE BERLIN

Berlin, via Londres, 23. — Communiqué officiel de ce jour.

Sur le théâtre occidental des opérations, un dirigeable a été bombardé Calais durant la nuit du 21 au 22. Hier, les Français ont de nouveau dirigé une attaque dans la Champagne, au nord de Perthes, mais avec des troupes moins considérables. Notre feu a fait échouer chacun de leurs mouvements d'offensive. Ailly et à Apremont, nous avons repoussé jusqu'à leurs positions les Français, après qu'ils eurent remporté de petits succès.

Dans les Vosges, on a pris d'assaut le Sattelkopf, au nord de Muehlbach. Par ailleurs, il n'y a rien d'important à signaler.

Dans l'est, le mouvement d'offensive tenté par les Russes, au moyen de troupes de Grodno rapidement réunies et se dirigeant vers le nord-ouest, a échoué. Le nombre des canons pris dans le cours de la poursuite des Russes, après la bataille de la Mazurie, s'élève maintenant à plus de 300, 10 pièces d'artillerie lourde comprises.

A l'ouest d'Ossowetz, au nord de Lomza, et dans le voisinage de Przasnys, on continue à se battre. Le long de la Vistule, à l'est de Plock, nous sommes avancés davantage dans la région de Wysogrod.

En Pologne, au sud de la Vistule, nous avons repoussé une attaque dirigée contre nos positions, le long du Rawka.

LA CONSTRUCTION DES SOUS-MARINS AUX ETATS-UNIS

Washington, 23. — Le cabinet a discuté, ce matin, mais sans prendre de décision, les accusations portées par l'Allemagne et l'Autriche au sujet de la construction de sous-marins.

Le département de l'Etat a demandé récemment aux manufacturiers américains de ne plus prendre des contrats de ce genre.

BULLETIN DE PETROGRAD

PLUSIEURS SUCCES TOUT LE LONG DU FRONT

Petrograd, 23. — On a publié, hier soir, le communiqué officiel suivant: "Des engagements isolés continuent à se produire sur la rive droite du Boh et du Narow. Une rencontre d'une importance secondaire s'est produite dans le voisinage de Grodno, le long du chemin de Lypskov où nous avons attaqué les Tuteurs.

Dans le cours des combats dans la région d'Ossowetz nous nous sommes servis souvent et avec succès des canons de la forteresse. L'ennemi a pris l'offensive avec des troupes considérables dans la région de Przasnys.

Nous avons capturé plusieurs villages prisonniers sur la rive gauche de la Vistule.

Nous avons repoussé les attaques ennemies sur la rive nord du Pilica, dans la région de Lopuzno.

On apprend d'une façon définitive que les Autrichiens ont subi des pertes très considérables au nord de Zakliczyn, dans la Galicie occidentale, le 17 février.

Après s'être rendus maîtres des hauteurs de Smolinka, à l'ouest du col de Lupkow, dans les Carpates, nos troupes ont repoussé des contre-attaques des Autrichiens qui ont atteint un point situé à quelques pas de nos positions; mais ils ont dû se replier après avoir subi de lourdes pertes.

Les Tuteurs ont attaqué quatre fois les hauteurs de Myto Kozirka durant la nuit du 20 février, mais nous les avons repoussés. Nous nous sommes emparés d'une colline qui constitue une importante partie de la position ennemie.

Nous avons attaqué les Autrichiens au sud de Stanislaw dans la Galicie orientale, et avons repoussé deux brigades, à la suite d'un combat dans le cours duquel on a eu souvent recours à la baïonnette. Nous avons fait 1,500 prisonniers, 20 officiers compris, et avons capturé plusieurs mitrailleuses.

LES COMMISSAIRES SONT AGRESSIFS

ILS DEMANDERONT DE NOUVEAUX POUVOIRS A QUEBEC. ENTRE AUTRES LE PROLONGEMENT DE LEUR MANDAT.

STATISTIQUES.—LA RICHESSE DES PAUVRES.—LE SCANDALE DU QUARTIER MERCIER.

Les commissaires s'étaient contentés de se tenir sur la défensive jusqu'à Québec. Ils sont retournés devant le conseil législatif cette fois, où ils proposeront, dit-on, quelques amendements à la charte élargissant sensiblement leurs pouvoirs. Et d'abord ils demanderont que leur terme à tous quatre soit porté à quatre ans, car on sait que d'après la charte deux d'entre eux désignés par le sort doivent s'en aller au bout de deux ans.

Les autres pouvoirs qu'ils demandent seront de telle nature, qu'ils leur permettront de réagir contre l'état de choses actuel. Depuis quel temps en effet on constate que les deniers de la ville vont à des travaux qui sont tous, ou presque tous, exécutés en dehors du centre de la ville. Les commissaires désirent réagir contre ce système qui fait que les citoyens du centre paient pour des travaux dont ils n'ont aucun bénéfice et il est probable qu'ils feront approuver par Québec un programme d'améliorations, les exemptant d'un certain nombre d'obligations onéreuses envers certaines municipalités récemment annexées.

LA REFUGIE DE NUIT

Il y avait hier 600 pauvres au refuge de nuit. Pour donner une idée de la fortune de ces gens, M. Chevalier raconte qu'après les avoir fouillés on a trouvé sur eux \$1.37, encore un individu avait-il à lui seul la plus grande part de cette somme, soit un dollar. Les trente-sept sous étaient divisés entre plusieurs autres. Le très grand nombre n'avaient rien du tout.

STATISTIQUES

La semaine dernière, les naissances ont été de 259 dont 127 filles et 132 garçons; les morts de 182 dont 85 enfants au-dessous de 5 ans.

Le docteur Boucher prépare un rapport très élaboré sur la question du lait et il le soumettra prochainement au bureau des commissaires.

LE SCANDALE DE LA LONGUE-POINTE

A la suite de la délégation de la Longue-Pointe hier, trois témoins: MM. Bellefleur, Fillion et Pellerin, ont donné leur affidavit à M. le maire, certifiant les accusations qu'ils avaient portées devant les membres du bureau des commissaires contre certains contremaîtres, certains charretiers et certains agents de police. Ces pièces à conviction serviront de base à l'enquête qui sera instituée et que l'on entend de par-tout réclamer à grands cris.

M. MARTIN VEUT ETRE LE MAITRE

(De notre correspondant)

Québec, 23. — Lorsque le bill de Montréal viendra devant le Comité du Conseil législatif, le maire Martin proposera la réinsertion du paragraphe lui donnant le contrôle des employés municipaux et M. le commissaire Hubert proposera de retrancher le paragraphe fixant à 1 pour cent la taxe sur l'immeuble, ce qui laisserait à la Cité toute liberté d'imposer n'importe quelles taxes.

CALOMNIES ENVERS

FEU

S. G. MGR DUHAMEL

C'EST AINSI QUE LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN BAPTISTE D'OT-

TAWA QUALIFIE, DANS UNE

ENERGIEQUE — PROTESTATION

ADRESSEE A S. G. MGR GAU-

THIER, LA LETTRE DE M. L'AB-

BE WHELAN.

Ottawa, 23. — La société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, en réunion plénière hier soir, a protesté officiellement contre les attaques faites par l'abbé Whelan, de Saint-Patrice, contre feu Mgr Duhamel. Les officiers des autres sociétés de la ville étaient aussi présents en grand nombre. La protestation de la Société Saint-Jean-Baptiste sera présentée aujourd'hui à Sa Grandeur Mgr Gauthier.

Les autres sociétés de la ville protesteront d'ici à quelques jours, elles aussi.

Voici le texte de la protestation de la Société Saint-Jean-Baptiste, adoptée à l'unanimité:

A Sa Grandeur Mgr C.-H. Gauthier, Archevêque d'Ottawa, Monseigneur,

Nous, soussignés, officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, dûment élus, et représentant les intérêts généraux des Canadiens-français de la Capitale, venons déposer aux pieds de Votre Grandeur nos protestations les plus énergiques, pour revendiquer l'honneur du regretté Monseigneur Duhamel, votre prédécesseur au siège archiepiscopal d'Ottawa.

Considérant qu'il est paru dans un organe anglo-protestant, l'"Ottawa Evening Journal", du 13 février 1915, une lettre ouverte à l'adresse de Son Eminence le cardinal Bégin, et de sir Lomer Gouin, lettre signée par M. l'abbé M. J. Whelan, curé de la paroisse Saint-Patrice d'Ottawa;

Considérant que cette lettre, contenant un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Considérant que la lettre en question est un exposé inexact de l'histoire de la paroisse d'Ottawa, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise, comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques;

Où Acheter Demain.

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

BUREAU -- CHIFFONNIER -- TOILETTE

ERABLE PIQUE.—LES 3 MORCEAUX \$63.00

Ces trois morceaux sont de grandeur moyenne et faits de bel érable piqué. Avec une couchette en cuivre fini velouté, cet ameublement formera une très belle chambre d'étranger. En vieillissant l'érable jaunit quelque peu et donne plus de cachet aux meubles.

Leroux, Daignault & Brault

741, Est 7336-7331-637-39 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

TEL. EST 4510

OEUUVRES DE CHARLES FOLEY, COLLECTION POUR TOUS

Le Magasin du Peuple 447 SAINTE-CATHERINE-EST.

UN BEAU VOLUME RELIE TOILE ECRUE. Prix . . . 35c

HISTOIRE DE LA REINE DE BOHEME. UN TRESOR DANS LES RUINES. VENDEE.

LES MAUVAIS GARS.

BRODERIE! BRODERIE!

Vallières

Angle Ste-Catherine et Montcalm

Broderie très fine en mousseline organdie pour robes d'enfants, dans les dessins très délicats, 27 pouces de largeur. Valant 75c. Pour broderie à cache-corsets en mousseline suisse, dans les dessins guipure bien ajourée. Qualité extra de 75c et 90c. En vente à

49c

REFUGIES BELGES

Parents et amis désirant faire venir des réfugiés Belges présentement en Hollande, en France ou en Angleterre, nous les prions de s'adresser à nous. Nous sommes en mesure de les faire venir sans difficultés.

TOUTES LES LIGNES REPRESENTEES

HONNE & RIVET, Agence générale de voyages. 9 BOUL. ST-LAUREN, Montréal. Main 2605-4097. 31 rue Buado, Québec.

sible comme pères de famille et aux noms des pères de famille qui nous ont confié la défense de leurs intérêts, nous protestons contre la lettre perturbatrice de M. l'abbé M. J. Whelan en date du 13 courant, lettre qui ne peut avoir d'autres résultats, premièrement que d'aviver l'antipathie de race entre catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française, deuxièmement que de diminuer le catholicisme dans l'estime de la population protestante du pays, en donnant le spectacle de divisions malheureuses et d'ambitions mesquines, troisièmement que de nuire aux règlements de la question scolaire bilingue.

De plus, nous désirons affirmer devant vous, Monseigneur, que comme pères de famille, nous avons constaté avec regret que cette campagne injuste contre les écoles bilingues diminue le respect de l'autorité chez nos enfants.

Les Canadiens-français sont chez eux en Ontario. Ils ne consentiront jamais à abandonner des droits qu'ils considèrent sacrés pour eux. Ils veulent la paix, mais une paix honorable, appuyée sur les principes de la justice et de l'équité.

Nous venons en conséquence, Monseigneur, déposer aux pieds de Votre Grandeur, avec l'assurance de notre entier dévouement à l'Eglise, nos sincères protestations qui sont celles des 250,000 Canadiens-français de l'Ontario.

Et nous avons l'honneur d'être, Monseigneur,

Vos fils dévoués, Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa.

S. M. GENEST, Président. A. GRENON, Secrétaire.

LES BOTTES DU 1er CONTINGENT

L'ENQUETE FEDERALE EST COMMENCEE CE MATIN.—LES CONTRADICTIONS DES RAP-PORTS SONT EXPLIQUEES.—DU PAPIER DANS LES SUPPORTS.

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 23. — Le comité d'enquête dans les chaussures militaires a siégé ce matin. Les membres du premier comité d'enquête nommé par le ministère de la milice sont les premiers témoins entendus.

Théodore Galipeau, marchand de chaussures en gros, de Montréal, comparait d'abord.

M. Chs Murphy l'interroge sur la contradiction entre le rapport du 6 janvier, où les chaussures sont trouvées "en général défectueuses", et celui du 7 janvier où il est constaté qu'elles étaient "d'une bonne qualité rare" vu le bref délai de la fabrication.

M. Galipeau répond que le premier rapport touche à trois cents

DECEES A MONTREAL

BLEAU, Ovide, 76 ans, rentier, Asile de la Providence.

CRIVIER, Charles, peintre, 53 ans, rue Fulton, 43.

DEPATIE, Maurice, 1 an, enfant d'Arthur Depatie, boucher, rue Orleans, 467.

FORCER, Siméon, 1 an, enfant de Joseph Forcier, navigateur, rue Beaudry, 259.

GAGNON, Louis, 20 ans, le service de Thomas Gagnon, marchand, rue Beaudry, 210.

HUDON, Azelle d'Orléans, 71 ans, veuve de Firmin Hudon, marchand, rue Saint-Hubert, 1370.

LAFRANCE, Lorette, 1 an, enfant de Joseph Lafrance, charpentier, rue Dufresne, 406.

LEFEVRE, Henri, 36 ans, menuisier, rue

MONTREAL, M. Louise-Vernais Saint-Amour, veuve d'Hubert Montreuil, menuisier, rue

MARSOLAI, Albert, 5 mois, enfant d'A-

NEVEU, Odile Jubinville, 45 ans, femme

de Napoléon Neveu, charretier, rue Saint-

André, 20 ans, 99, rue Saint-Jacques, 57.

PORTER, Siméon, 1 an, enfant de Joseph

Forcier, navigateur, rue Beaudry, 259.

RACOT, Charles, 20 ans, le service de Tho-

mas Gagnon, marchand, rue Beaudry, 210.

HUDON, Azelle d'Orléans, 71 ans, veuve de

Firmin Hudon, marchand, rue Saint-Hubert,

1370.

LAFRANCE, Lorette, 1 an, enfant de Joseph

Lafrance, charpentier, rue Dufresne, 406.

LEFEVRE, Henri, 36 ans, menuisier, rue

MONTREAL, M. Louise-Vernais Saint-Amour,

veuve d'Hubert Montreuil, menuisier, rue

MARSOLAI, Albert, 5 mois, enfant d'A-

NEVEU, Odile Jubinville, 45 ans, femme

de Napoléon Neveu, charretier, rue Saint-

André, 20 ans, 99, rue Saint-Jacques, 57.

PORTER, Siméon, 1 an, enfant de Joseph

</